N° 255 • avril 2018

La Lettre de Psychiatrie Française

LA LETTRE DU SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS ET DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE

SOMMAIRE

pages

ÉDITO 1

ABONNEMENT
– *La Lettre de Psychiatrie Française* 2
– Mobilisez-vous 3

VIE INSTITUTIONNELLE DU *SPF*
– Compte-rendu de l'Assemblée Générale du *SPF* du 17 mars 2018 4
– Rapport Moral du *SPF* 2017 5-6

COLLOQUE 7 à 10
6 et 7 juillet 2018, au château départemental de Suze-la-Rousse (Drôme Provençale)
– L'identité

VIE INSTITUTIONNELLE DE L'*AFP*
– Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'*AFP* du 17 mars 2018 11
– Rapport Moral de l'*AFP* 2017 12

À VOS AGENDAS 13
12 octobre 2018, à Paris
– Expertise et traumatismes psychiques

LES GRANDS ENJEUX 14 à 16
– L'autisme, entre cause et faute ?

COURRIER DES LECTEURS 17

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS 18
– Actualités professionnelles

LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE 19 à 21
– La recherche qualitative en psychiatrie : intérêt, méthodes et perspectives

LIVRES EN IMPRESSIONS
– Papiers de Soi 22
– Maintenant, il faut se quitter... 23

PRIX « INITIATIVE LIBÉRALE » 24
– Appel à candidature pour l'année 2018

PETITES ANNONCES 25

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE 25 à 27
– Formations, réunions et colloques

À VOS AGENDAS 28
16 novembre 2018, à Paris
– Animal parlé / Animal parlant

ÉDITORIAL

Jean-Yves COZIC*
Maurice BENSOUSSAN**

Madame la Ministre de la Santé a promis, dans un discours récent : **« la psychiatrie ne sera plus le parent pauvre, j'en fais une priorité de santé »**.

Elle a évoqué les points suivants :

– L'inclusion sociale des personnes malades, inclusion actuellement insuffisante.

– L'organisation des soins en santé mentale et leur place dans la société méritent d'être revalorisés.

– Une attention particulière doit être portée aux dotations allouées à la psychiatrie.

– Le renforcement de la coopération entre différents acteurs de médecine libérale, établissements hospitaliers généraux et psychiatriques, est indispensable.

– Il faut mettre en place des indicateurs en psychiatrie et en santé mentale, permettant de réviser l'allocation des ressources en psychiatrie.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec ces grandes lignes énoncées. Nous souhaitons que les services du Ministère suivent et que les ARS mettent en œuvre les moyens pour réaliser cela.

Nous soulignons de longue date dans nos instances toute l'importance de développer une meilleure articulation des diverses pratiques. Il est paradoxalement difficile de faire entendre l'importance du rôle joué par la psychiatrie libérale – comme la démédicalisation maintenant consacrée du secteur médicosocial. Ne risque-t-on pas, encore une fois, la menée d'une réflexion centrée exclusivement sur le secteur public ?

En cette période où la communication impose ses règles, fige les discours ou les rapproche d'une forme de représentation nous apprécions le changement de ton du Ministre de la Santé et des Solidarités. C'est un médecin qui parle aux médecins. Ce changement est susceptible d'apaiser des turbulences. Le *SPF (Syndicat des Psychiatres Français)* et l'*AFP (Association Française de Psychiatrie)* seront force de propositions pour aller vers la mixité des pratiques, quitter les chapelles et proposer des organisations à la condition de quitter le modèle unique. Le regard fixe de certaines Agences Régionales de Santé (ARS) sur le gisement d'économies que représentent les hôpitaux, bloque paradoxalement la mise en place d'alternatives au moment du virage ambulatoire. Un soutien aux initiatives libérales pour porter la réorganisation des pratiques, leur lien avec l'hôpital et les missions du secteur est attendu.

Regroupant les psychiatres, qu'ils soient salariés ou libéraux, nous sommes en mesure d'aider à ce renouvellement, indispensable à l'attractivité de notre métier.

* Président de l'*Association Française de Psychiatrie*.
** Président du *Syndicat des Psychiatres Français*.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

ABONNEMENT

À NOS « GRACIEUX » LECTEURS

Nous vous rappelons que ***La Lettre de Psychiatrie Française*** vit essentiellement des abonnements !
Si vous êtes attaché(e) à sa lecture et si vous souhaitez la recevoir régulièrement, **MERCI DE VOUS ABONNER.**

Nous serions également heureux de vous compter parmi nos auteurs.
N'hésitez pas à nous adresser vos propositions d'articles.

BULLETIN D'ABONNEMENT

A retourner à l'*Association Française de Psychiatrie* : 45, rue Boussingault – 75013 PARIS

TARIF 2018

40 EUROS TTC – France métropolitaine
50 EUROS TTC – Hors métropole

Vos coordonnées :

Raison sociale (Institutions) : .....

Pour l'Union Européenne, N° de TVA intracommunautaire .....

Nom* ..... Prénom* .....

Exercice Professionnel : ❒ Libéral ❒ Hospitalier ❒ Salarié

..... @.....

✉* .....

Code postal* ..... Ville* .....

☎* ....

* *Champs obligatoires*

Votre commande :

Abonnement à *La Lettre de Psychiatrie Française*

Ces tarifs ne concernent pas les membres de l'*AFP* et du *SPF* à jour de cotisation, qui bénéficient d'un tarif préférentiel.

- ☐ Je confirme mon abonnement d'un an à ***La Lettre de Psychiatrie Française*** au tarif (France métropolitaine) de 40 euros TTC.
- ☐ Je confirme mon abonnement d'un an à ***La Lettre de Psychiatrie Française*** au tarif (hors métropole) de 50 euros TTC.
- ☐ Je bénéficie, pendant mon abonnement, de trois lignes gratuites pour une petite annonce en format ligne.*
- ☐ Je demande un justificatif fiscal.

* Cette offre n'est utilisable qu'une seule fois par année, quel que soit le nombre de petites annonces communiquées à *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Votre règlement : par chèque à l'ordre de l'*Association Française de Psychiatrie*.

Date :

Cachet - Signature

Pour tout renseignement, merci de contacter l'*AFP*
45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ 01 42 71 41 11 – ✉ contact@psychiatrie-francaise.com

MOBILISEZ-VOUS

si vous souhaitez recevoir encore ce journal

La Lettre de Psychiatrie Française

Offrez-vous un abonnement à 40 €, pour 8 numéros,
qui permettra la continuité de sa parution papier.

La Lettre de Psychiatrie Française a longtemps
été servie gracieusement à certains de nos lecteurs
mais cela va s'avérer difficile à maintenir
dans l'avenir sans votre aide.

Alors mobilisez-vous et

Remplissez le bulletin d'abonnement en page 2.

Renvoyez-le accompagner d'un chèque de 40 euros
à l'***Association Française de Psychiatrie***
45, rue Boussingault – 75013 PARIS

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

VIE INSTITUTIONNELLE DU *SPF*

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU *SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS* DU 17 MARS 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire du *Syndicat des Psychiatres Français*
s'est tenue le 17 mars 2018 dans les locaux du Syndicat,
présidée par le Docteur Maurice BENSOUSSAN, Président du *Syndicat des Psychiatres Français*.

La séance est ouverte à 9h00 par le Dr BENSOUSSAN

1) Présentation du rapport moral

• Discussion et vote

Le Docteur David Soffer, Secrétaire Général du *Syndicat des Psychiatres Français*, présente à l'Assemblée Générale le rapport moral concernant la gestion du Conseil Syndical depuis la dernière Assemblée Générale.

(Le texte intégral du Rapport Moral concernant le *Syndicat des Psychiatres Français* figure p. 5.)

Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Présentation du rapport financier

• Discussion et vote

Le Dr Bruno Gallet, Trésorier du *SPF*, présente les comptes concernant l'exercice 2017 et le budget prévisionnel pour l'année 2018, ratifiés par le Conseil Syndical. Il précise que la subvention d'équilibre accordée pour l'exercice de l'année 2017 à l'*AFP* est moins importante que prévue grâce aux produits des colloques et des DPC organisées par l'*AFP*. Il insiste sur le coût annuel de ***La Lettre de Psychiatrie Française*** devenant de plus en plus déficitaire. Une décision à propos de son mode de diffusion doit être prise rapidement en Conseil Commun.

Quitus est donné au Trésorier pour l'exercice de l'année 2017 et le budget 2018.

• Fixation du montant de la cotisation pour 2018

Maintien du montant de la cotisation pour 2018.

3) Adhésion des nouveaux membres

Après lecture des demandes d'adhésion de 71 nouveaux membres enregistrées en 2017, elles sont toutes acceptées à l'unanimité.

4) Actualités professionnelles de l'ensemble de la psychiatrie

La situation de la psychiatrie a été longuement évoquée lors de cette Assemblée Générale dans ses évolutions tant pour l'exercice libéral que salarié. L'évolution du médicosocial consacre une forme de rupture avec le modèle d'un partenariat étroit entre l'institution et un psychiatre intégré à la structure.

Le Conseil National de Santé Mentale a été supprimé alors que le Comité de Pilotage de la Psychiatrie continue ses travaux.

Le *Syndicat des Psychiatres Français* était présent lors de la réunion des représentants de la psychiatrie convoquée par Madame la Ministre de la Santé et des Solidarités.

Le Dispositif de Soins Partagés en Psychiatrie poursuit son expérimentation dans la ville de Toulouse. Il permet un appui à la pratique en psychiatrie et santé mentale des médecins généralistes et régule l'accès à la filière psychiatrique. C'est un dispositif apprenant pour le médecin traitant, qui de plus permet de définir avec les acteurs de la psychiatrie la place de chacun et les espaces de coopération.

Le département des Landes vient de rejoindre les trois départements pilotes de l'expérimentation de la CNAM sur le remboursement des psychothérapies. C'est le Docteur Marie-Christine Tavin, conseillère du *SPF*, qui y représentera le *SPF* et les pratiques psychiatriques libérales. Les psychologues qui signent la convention avec les CPAM concernées sont maintenant suffisamment nombreux pour assurer le démarrage de l'expérimentation. Enfin, le paiement de la séance est en tiers payant obligatoire avec une interdiction clairement énoncée de dépassement. Les psychologues pourront pour les patients qui ne sont pas dans le cadre de l'expérimentation continuer à pratiquer des honoraires libres.

4) Questions diverses

Le Président du *SPF* souhaite que les Conseils et Bureaux Communs *AFP/SPF* ne soient composés que de membres adhérents aux 2 structures : *AFP* et *SPF*.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11h00 par le Docteur Maurice Bensoussan.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

RAPPORT MORAL 2017 DU *SPF*

David SOFFER*

L'enjeu majeur qui rythme la vie politique de notre démocratie n'a pas entamé notre détermination à défendre notre vision de la psychiatrie, dans les différents dossiers que nous portons.

Cette année 2017 a été marquée par le lancement de deux expérimentations qui annoncent un tournant majeur dans notre pratique et dans les organisations de soins psychiatriques à venir : la prise en charge par la collectivité des psychothérapies pratiquées par des psychologues cliniciens ou des psychothérapeutes agréés.

S'agissant de l'expérimentation, concernant « la prise en charge de la souffrance psychique des jeunes », le ministère a « pondu » un texte sans concertation avec les psychiatres et pédopsychiatres de villes. Ces derniers sont exclus d'un dispositif expérimental majeur, confié aux seules Maisons des Adolescents. Nous avons dénoncé ce choix absurde qui, au passage, renforce l'idée selon laquelle la clinique de la souffrance psychique pourrait se passer de la psychiatrie.

S'agissant de l'expérimentation conduite par la CPAM, nous avons participé au comité de pilotage national et sommes présents sur le 3 COPILS locaux (Bouches-du-Rhône, Haute-Garonne, Morbihan). Une opposition catégorique aurait été stérile, nous avons choisi de rester vigilants et constructifs. Nous avons veillé à la place du psychiatre dans le dispositif, comme expert de second recours, permettant de poursuivre ou pas la prise en charge psychothérapique. Nous restons attentifs au déroulement de cette expérimentation et aux conclusions qui en seront tirées.

Ces expérimentations répondent à une demande de soins saturée par une offre qui doit trouver de nouvelles formes d'organisation. Certains ne manqueront pas de réclamer des moyens supplémentaires. Pourtant, les effectifs de psychiatres ont progressé de 14 % entre 1999 et 2017 et l'on forme près de 500 psychiatres par an depuis 2012. Certes, la demande croît plus vite que l'offre mais il est illusoire d'espérer une augmentation des effectifs, nous devons trouver et défendre de nouvelles organisations.

La loi de santé décline ses nouvelles organisations territoriales avec des Équipes de Soins Primaires (ESM) composés de généralistes et d'infirmiers. Nous défendons une psychiatrie à l'articulation du 1er et du 2nd recours. L'accès spécifique de la psychiatrie libérale en est un parfait exemple : notre spécialité est une spécialité de second recours accessible directement dans certaines circonstances ou pour certaines populations. Les nouveaux outils organisationnels sont les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), les Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) et les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Les professionnels libéraux devront s'en saisir et porter ces nouvelles organisations. Il nous faut être associés aux projets en cours et à venir et ne pas oublier le contenu des soins. C'est à nous d'organiser les collaborations futures dans les territoires entre médecins, soignants, hospitaliers publics et privés. Si nous ne le faisons pas, d'autres s'en chargeront pour nous.

Sur le plan conventionnel, malgré des évolutions tarifaires significatives nous regretterons de voir notre spécialité exclue des consultations complexes (pour le moment). Nos efforts, lors des rencontres avec la CPAM, n'ont pour le moment pas abouti mais nous maintenons nos objectifs de voir un certain nombre de situations relever de ces tarifications spécifiques. Enfin, si nous n'avons eu d'autres choix que de renoncer à l'acte unique, nous ne reculerons pas sur le paiement à l'acte.

Au cours de l'année, nous avons poursuivi notre engagement au sein des différentes instances nationales. Notre président participe aux travaux du comité de pilotage de psychiatrie et c'est avec un certain soulagement que nous avons appris la mise en place, par la ministre du Comité stratégique de psychiatrie et de santé mentale et la fin du controversé Conseil National de Santé Mentale. Plusieurs membres du bureau participent activement à la mise en place du Conseil National Professionnel de Psychiatrie. Cette instance représentative de toutes les composantes professionnelles de la psychiatrie regroupe, en son sein, la totalité des sociétés savantes et syndicats de psychiatres. Elle ambitionne de devenir l'interlocuteur de référence du ministère, en s'appuyant sur une organisation interne, respectant les équilibres entre ses différentes composantes (universitaire, hospitalière et libérale). Le Secrétaire Général du *SPF*, au titre du Collège National pour la Qualité des Soins en Psychiatrie présidera en juin 2018 le Conseil National Professionnel de Psychiatrie. Plusieurs de nos membres sont toujours très actifs au sein des UPRS.

La psychiatrie d'exercice public est malmenée et désorganisée depuis plusieurs années, notamment après les lois du 21 juillet 2009 – Hôpital patient et territoire – et celle du 26 janvier 2016 sur la modernisation de notre système de santé.

* Secrétaire Général du *SPF*.

On a pu parler pour la première d'« Hôpital Entreprise », avec le but de réformer en profondeur la régulation de la démographie médicale mais surtout de ramener les hôpitaux publics à l'équilibre budgétaire en 2012, alors qu'il existait un déficit cumulé annuel conséquent. Le Sénat était intervenu pour redonner une certaine place aux médecins dans la gouvernance hospitalière mais une pression planificatrice et gestionnaire s'est imposée, avec la création des ARS et le pouvoir accru des directions.

Pour la seconde, la loi Touraine, il s'agissait encore de moderniser le système médical français dans le but d'économiser 10 milliards d'euros.

La situation financière des établissements de psychiatrie et de santé mentale est précarisée durablement (aggravation de l'ONDAM, modulation des DAF sur des bases incertaines, inégalité des financements selon les régions...) (voir rapport Veran).

La psychiatrie hospitalière publique s'interroge sur sa place dans les GHT (groupements hospitaliers de territoire), sur la mise en place des communautés psychiatriques de territoire (à partir des projets territoriaux de santé mentale) et surtout sur l'avenir du secteur, qui est devenu une mission.

L'IGAS, à partir du rapport d'A. Lopez et de G. Turan-Pelletier, de novembre 2017, a pris acte de l'évolution du dispositif de secteur depuis son origine. Cette mission est essentiellement centrée sur l'organisation et le fonctionnement du dispositif des soins psychiatriques et non sur les pratiques des professionnels. Ce rapport évoque les principales difficultés observées : disparités territoriales – évolution variable de l'offre de soin et pertinence de l'intervention psychiatrique qui fait l'objet de controverses entre les professionnels de la psychiatrie qui s'estiment abusivement sollicités alors que les partenaires ne trouvent pas toujours de réponses à leurs interrogations. La situation préoccupante de la pédopsychiatrie est également abordée dans cette mission.

Dans un article paru dans *Le Monde* le 17-02-2018, il est question de l'hôpital malade du management. La fonction publique française connaît depuis 2000 de multiples réformes et Sabine FORTINO évoque le nouveau management public (new public management ou NPM) « qui heurte de plein fouet l'attachement des salariés au service public et à ses valeurs ».

L'organisation du travail des personnels soignants hospitaliers a été bouleversée par l'introduction des techniques managériales issues du privé et appliquées de façon sauvage. Le docteur HALIMI met en cause la gouvernance où « 90 % des responsabilités sont dans les mains des directeurs d'établissement » qui « appliquent une logique administrative comptable pure et dure, incompatible avec la bonne marche de l'hôpital public ». Il s'ensuit des formes de maltraitance où le soignant perd sa capacité à réfléchir de manière libre, à utiliser son intelligence et son bon sens.

La création d'un observatoire de la souffrance au travail apportera peut-être des infléchissements de ce management alors que le risque psychosocial augmente, comme en témoignent les demandes de nombreux adhérents du syndicat attachés au travail relationnel auprès de personnes vulnérables.

Dans ce contexte l'action syndicale est difficile et ingrate, alors qu'une mobilisation de tous est plus que jamais nécessaire. Il s'agit de l'amélioration de la qualité de vie au travail, de l'attractivité des carrières médicales hospitalières, de la réforme de 3ème cycle des études médicales mais aussi des fins de carrière avec, notamment, l'arrêt des cotisations-employeurs à l'IRCANTEC sur les jours de CET, de la mise en place de médiateurs référents au sein des établissements...

Un engagement, voire une Résistance, une identité professionnelle plus forte sont nécessaires pour préparer l'avenir de notre discipline, qui est menacée.

Cette année encore, notre collaboration avec l'*AFP* a été fructueuse, c'est avec satisfaction que nous avons pu participer à différents colloques d'excellent niveau.

Le niveau de nos adhérents reste stable avec un renouvellement au fil des ans, rassurant et motivant. Il est impératif de voir ce nombre d'adhésions progresser, l'implication de nos conseillers doit se poursuivre, chacun est invité à rejoindre nos instances et contribuer à enrichir le contenu de notre journal ***La Lettre de Psychiatrie Française*** et de la Revue ***« Psychiatrie Française »***.

Espérons que notre engagement pour l'année à venir soit toujours aussi énergique et qu'il engage une nouvelle génération à nous rejoindre dans nos différentes instances. L'investissement de chacun garantira l'avenir de tous.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

COLLOQUE

Dans le cadre des *Rencontres de l'AFP*

L'*ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE*

PROPOSE

les Septièmes Rencontres de Suze-la-Rousse

« L'identité »

(N° d'agrément OGDPC : 2391)

le vendredi 6 juillet 2018 : de 14 heures à 18 heures
et le samedi 7 juillet 2018 : de 9 heures à 18 heures
au château départemental de Suze-la-Rousse (Drôme Provençale)

ARGUMENT

« C'est faux de dire : Je pense : on devrait dire : On me pense. – Pardon du jeu de mots. –
Je est un autre. Tant pis pour le bois qui se trouve violon, et nargue aux inconscients, qui ergotent sur ce qu'ils ignorent tout à fait ! »

Arthur Rimbaud (1871)

Après avoir conduit une réflexion sur *L'Humanisme, Le Temps, L'Altérité*, les rapports entre *Science et psychiatrie*, la créativité « La *création* » et la pensée *« Qu'est-ce que penser »*, nous nous intéresserons à présent à **l'identité** dans une démarche pluridisciplinaire qui caractérise maintenant nos Rencontres.

Ce concept occupe une place de plus en plus importante dans notre société et au-delà nous interpelle particulièrement au niveau de notre pratique clinique.

L'identié qui reste, quel que soit le champ abordé, à définir d'une manière permanente constitue un objet d'étude tout à fait essentiel.

AVEC LES INTERVENTIONS DE :

M. ANISSIMOV, F. BENSLAMA, A. BENSOUSSAN, D. BOUKHABZA, S. DUPOUY, J.-L. GRIGUER, A. JOLI, M. MAFFESOLI, L. SCHMITT, L. SEKSIK, J.-L. SUDRES, S. TORDJMAN, G. VERGNON

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Yves COZIC, Bruno GALLET,
Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG

**Pour plus de précisions sur l'organisation de ce colloque,
contacter le secrétariat de l'*Association Française de Psychiatrie* :
45, rue Boussingault – 75013 PARIS – ☎ 01 42 71 41 11 – secretariat@psychiatrie-francaise.com**

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

COLLOQUE

PROGRAMME

Les Septièmes Rencontres de Suze-la-Rousse
« L'identité »

au château départemental de Suze-la-Rousse

Vendredi 6 juillet 2018

13h30 – 14h00 : Accueil des participants

14h00 – 14h15 : OUVERTURE DE LA JOURNÉE
Jean-Yves COZIC, Président de l'*Association Française de Psychiatrie (AFP)*
Maurice BENSOUSSAN, Président du *Syndicat des Psychiatres Français (SPF)*

APRÈS-MIDI

Sous la Présidence de ***Jean-Louis GRIGUER****, Psychiatre des Hôpitaux,*
*Secrétaire Général de l'*Association Française de Psychiatrie

14h15 – 15h00 : La hantise de l'identité
Fethi BENSLAMA (Paris), Professeur de Psychopathologie, Directeur de l'Institut Humanité Science et Société, Université Paris-Diderot

15h00 – 15h45 : De la pluralité des identités : importance des changements d'environnements physiques et relationnels
Sylvie TORDJMAN (Rennes), Professeur de Pédopsychiatrie et Chef de Pôle, Université Rennes 2.

15h45 – 16h00 : Discussion avec la salle

16h00 – 16h15 : *Pause*

16h15 – 17h00 : Intérêt d'une approche phénoménologique de l'identité dans la pratique psychiatrique. Le concept d'« identité narrative »
Sylvain DUPOUY (Montauban), Praticien Hospitalier. Psychiatre de l'Enfant et de l'Adolescent. Psychothérapeute en Approche en Centrée sur la Personne. Centre Hospitalier de Montauban.

17h00 – 17h45 : Chemins identitaires en art, art-thérapie et médiations thérapeutiques : déliaisons d'une liaison ou liaisons de déliaisons ?
Jean-Luc SUDRES (Toulouse), Professeur de Psychologie (Psychopathologie Clinique).
Laurent SCHMITT (Toulouse), Professeur de Psychiatrie.

17h45 – 18h00 : Discussion avec la salle

OPTIONS :

19h00 – 20h30 : Lecture-spectacle : Festival de la correspondance à Grignan

À partir de 20h30 : À l'issue de la lecture, Dîner à Grignan

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com

INFORMATIONS PRATIQUES

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, ne seront prises en compte que les 100 premières réponses parvenues.
- La réception de la facture vaudra confirmation de l'inscription.
- Les personnes qui auront retourné leur inscription après que la capacité d'accueil maximum aura été atteinte recevront notification que leur inscription ne peut pas être prise en compte.
- Aucun remboursement d'inscription ne sera possible pour tout désistement qui n'aura pas été signalé **par lettre recommandée avant le 7 juin 2018**.
- **Attention : frais de dossier compris dans le tarif : 30 euros non remboursables.**

LIEU DU COLLOQUE

au Château de Suze-la-Rousse – ☎ 04 75 97 21 30

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60 – secretariat@psychiatrie-francaise.com
et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com

Office du Tourisme de Suze-la-Rousse
avenue des Côtes du Rhône – 26790 SUZE-LA-ROUSSE
☎ 04 75 04 81 41 – ot.suze-la-rousse@wanadoo.fr

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

COLLOQUE

PROGRAMME

Les Septièmes Rencontres de Suze-la-Rousse
« L'identité »

au château départemental de Suze-la-Rousse

Samedi 7 juillet 2018

MATIN

Sous la Présidence de ***Michel BOTBOL****,*
*Secrétaire Général Adjoint de l'*Association Française de Psychiatrie

9h00 – 9h45 : Identité(s) et histoire : un apparentement difficile ?
Gilles VERGNON (Valence), Historien, maître de conférences habilité en histoire contemporaine. Sciences Po Lyon.

9h45 – 10h30 : De l'identité aux identifications
Michel MAFFESOLI (Paris), Professeur émérite à la Sorbonne.

10h30 – 10h45 : Discussion avec la salle

10h45 – 11h00 : *Pause*

11h00 – 11h45 : Identité et identification : Derrida, le marrane
Jean-Louis GRIGUER (Montéléger), Psychiatre des Hôpitaux, Chef de Pôle, Docteur en philosophie.

11h45 – 12h30 : Identité et schizophrénie : approche phénoménologique des anomalies de l'expérience de soi
Adrien BENSOUSSAN (Toulouse), Interne en psychiatrie CHU de Toulouse.

12h30 – 12h45 : Discussion avec la salle

12h45 – 14h00 : *Déjeuner libre (OPTION)*

APRÈS-MIDI

Sous la Présidence de ***Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG****,*
*Vice-Présidente de l'*Association Française de Psychiatrie

14h00 – 14h45 : Romain Gary le caméléon
Myriam ANISSIMOV (Les Arques), Écrivain.

14h45 – 15h30 : Crise et critique de l'identité
Arlette JOLI (Bordeaux), Philosophe, Responsable du Séminaire Philo-Psy, CH C. Perrens.

15h30 – 15h45 : Discussion avec la salle

15h45 – 16h00 : *Pause*

16h00 – 16h45 : Le rêve, un vecteur de l'identification
Dominique BOUKHABZA (Marseille), Psychanalyste, Ancien psychiatre des Hôpitaux.

16h45 – 17h15 : Titre de la communication non communiqué
Laurent SEKSIK (sous réserve)

17h15 – 17h30 : Discussion avec la salle

17h30 – 17h45 : CLÔTURE DES RENCONTRES
François KAMMERER, Vice-Président de l'*Association Française de Psychiatrie*

COLLOQUE

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les Septièmes Rencontres de Suze-la-Rousse
le vendredi 6 et le samedi 7 juillet 2018
au château départemental de Suze-la-Rousse (Drôme Provençale)

*Bulletin d'inscription à retourner à l'*Association Française de Psychiatrie *accompagné du chèque correspondant :*
45, rue Boussingault – 75013 Paris – secretariat@psychiatrie-francaise.com

Mme ❒ M. ❒ Pr ❒ Dr ❒	☎
NOM :	Portable :
Prénom :	
Date de naissance :	Discipline exercée :
Mode d'exercice professionnel : Libéral : ❒ Salarié : ❒ Hospitalier : ❒	N° RPPS : N° Adeli :
Cette Rencontre entre dans mon programme de DPC : Oui ❒ Non ❒	
Adresse :	
Code postal :	Ville :

prendra part aux Septièmes Rencontres de Suze-la-Rousse, les 6 et 7 juillet 2018,
et règle ses droits d'inscription et ses options selon le tableau ci-dessous *(chèque à l'ordre de l'*Association Française de Psychiatrie*) :*

DROITS D'INSCRIPTION	AVANT le 15 mai 2018 (le cachet de la poste faisant foi)	APRÈS
Tarif Général	❒ 250 €	❒ 280 €
Membres de l'*AFP* *(sur justificatif)*	❒ 150 €	❒ 180 €
Étudiants de moins de 30 ans ; internes ; demandeurs d'emploi *(sur justificatif)*	❒ 100 €	❒ 140 €
Formation Professionnelle ➢ **Hors DPC :** numéro de déclaration d'activité formateur : 11 75 25040 75 *(avec prise en charge de l'employeur pour les salariés)*	❒ 350 €	❒ 400 €
➢ **DPC :** (N° agrément 2391) – **Sous réserve de l'accord de l'ANDPC concernant le programme.** **Nous contacter soit par téléphone ☎ 01 42 71 41 11 – soit par mail secretariat@psychiatrie-francaise.com** • **Libéraux et salariés de centre de Santé : Frais de DPC pris en charge par l'ANDPC et indemnisation du participant (si validation des 3 étapes), chèque de caution de 450 € à fournir à l'inscription** • **Salariés et hospitaliers :** Ces frais de formation seront pris en charge par votre établissement dans le cadre de la formation professionnelle. Une convention sera établie entre l'*AFP* et votre employeur		
• **OPTION par personne :** Pour toutes les personnes même celles en DPC : merci de régler les options suivantes : – le 6 juillet 2018 : Dîner et participation au Festival de la correspondance à Grignan – le 7 juillet 2018 : Cocktail déjeunatoire sur place	**Nombre de personnes à indiquer** ..... x 45 € = ... x 40 € =	..... x 50 € = ... x 45 € =
TOTAL GÉNÉRAL =	.....	.....

TARIF UNIQUE SUR PLACE : 320 € + OPTIONS éventuelles
(les inscriptions au titre de la formation professionnelle ne sont pas assurées sur place)

Le ..... 2018 Signature :

LIEU DU COLLOQUE

au Château de Suze-la-Rousse – ☎ 04 75 97 21 30

RENSEIGNEMENTS

Association Française de Psychiatrie – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ 01 42 71 41 11 – 01 42 71 36 60 – secretariat@psychiatrie-francaise.com
et aussi sur notre site Internet : www.psychiatrie-francaise.com

Office du Tourisme de Suze-la-Rousse
avenue des Côtes du Rhône – 26790 SUZE-LA-ROUSSE
☎ 04 75 04 81 41 – ot.suze-la-rousse@wanadoo.fr

* Session de formation financée par l'OGDPC et réservée aux médecins suivants : gériatre/gérontologue, médecin d'urgence, médecin du travail, généraliste, neuropsychiatre, pédiatre, psychiatre, santé publique et médecine sociale.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

VIE INSTITUTIONNELLE DE L'*AFP*

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'*ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE* DU 17 MARS 2018

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'*Association Française de Psychiatrie*
s'est tenue le 17 mars 2018 dans les locaux de l'Association,
présidée par le Docteur François KAMMERER,
Vice-Président de l'*Association Française de Psychiatrie*.
(Jean-Yves COZIC, Président étant empêché)

La séance est ouverte à 11h00 par le Dr François KAMMERER

1) Présentation du rapport moral

• Discussion et vote

Le Docteur Jean-Louis Griguer, Secrétaire Général de l'*Association Française de Psychiatrie*, présente à l'Assemblée Générale le rapport moral concernant la gestion du Conseil d'Administration depuis la dernière Assemblée.

(Le texte intégral du Rapport Moral concernant l'*Association Française de Psychiatrie* figure p. 12.)

Le Rapport Moral est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale Ordinaire.

2) Présentation du rapport financier

• Discussion et vote

Le Dr Bruno Gallet, Trésorier de l'*AFP*, présente les comptes concernant l'exercice 2017 et le budget prévisionnel pour l'année 2018, ratifiés par le Conseil d'Administration. Il précise que la subvention d'équilibre accordée pour l'exercice de l'année 2017 par le *SPF* est moins importante que prévue grâce aux produits des colloques et des DPC organisées par l'*AFP*. ***La Lettre de Psychiatrie Française*** devenant de plus en plus déficitaire, une étude va être faite.

Quitus est donné au Trésorier pour l'exercice de l'année 2017.

Pour le budget 2018 : une abstention.

• Fixation du montant de la cotisation pour 2018

Maintien du montant de la cotisation pour 2018.

3) Présentation et discussion de projets de congrès et réunions scientifiques

Les prochains colloques prévus sont :

– Les Rencontres de Suze-la-Rousse **les 6 et 7 juillet 2018** sur le thème de **« L'identité »** (*cf.* programme p. 7 à 10).

– À Paris, Colloque sur le thème de **« Expertises et traumatismes psychiques »** (référent Dr Jean-Yves Cozic) **le 12 octobre 2018**.

– À Paris, Colloque sur le thème de **« Animal parlé / Animal parlant »** (référent Dr François Kammerer) **le 16 novembre 2018** (deuxième partie **le 14 juin 2019**).

En cours de formalisation : un Colloque sur le thème de **« Robotique et transhumanisme » le 15 mars 2019** (référent Dr Jean-Louis Griguer).

4) Actions DPC

Nécessité d'inscrire nos Colloques dans les actions DPC avec les exigences demandées par rapport à la formalisation.

Un DPC est envisagé en région à Marseille sur le thème du **« Suicide de l'adolescent »** (référent Dr David Soffer) en collaboration avec une association locale **le 28 septembre 2018**.

5) Ratification de la liste des nouveaux adhérents

Conformément à l'article 7 des statuts et à l'article 1er du règlement intérieur de l'*Association Française de Psychiatrie*, l'Assemblée Générale ratifie la liste des nouvelles adhésions proposées après examen par le Conseil d'administration.

6) Questions diverses

Le Prix Littéraire Charles Brisset 2018.

- Déjeuner de délibération le 1er juin 2018 à l'Académie de Médecine pour les membres du jury.
- Remise du Prix le 12 octobre 2018 à l'issue du colloque avec moment convivial à la Librairie Tschann.

La séance est levée à 13h00 par le Docteur François Kammerer.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

RAPPORT MORAL DE L'*AFP* 2017
« DES NOUVELLES POUR POURSUIVRE LE CHEMIN »

Dr Jean-Louis GRIGUER*

L'*Association Française de Psychiatrie* poursuit son chemin avec l'engagement de collègues dans l'organisation des colloques et celui de Valérie Lassauge qui assure avec dévouement et compétence le secrétariat et la gestion DPC de l'ensemble des colloques et formations.

COLLOQUES ET FORMATIONS

L'*AFP* a rempli ses objectifs concernant les colloques nationaux pour la cinquième année consécutive.

Lors du premier trimestre 2017, un colloque en **janvier 2017** sur **« Neurosciences et psychiatrie : quels rapports ? »** a été très apprécié en nous questionnant sur le développement spectaculaire des méthodes d'exploration scientifiques et des résultats qu'elles ont permis d'obtenir qui a conduit à ce que, bien au-delà de leurs liens privilégiés avec la neurologie, les neurosciences prennent pour objet des dimensions phénoménologiques ou psychodynamiques qui étaient jusque-là considérées comme l'apanage des psychiatres voire des psychanalystes.

En remettant en cause les lignes de clivages qui se justifiaient autrefois, ces remaniements ont complexifié et nuancé les rapports entre psychiatrie et neurosciences en nous obligeant à préciser davantage leurs champs respectifs.

Le colloque sur **« Quelle causalité psychique en 2017 ? »** qui s'est tenu en **mars 2017** avec un programme remarquablement établi par François Kammerer a visé la confrontation et la pondération des diverses causalités traversant la psychiatrie en 2017 ainsi que leurs conséquences sur les modalités d'identité et d'exercice de la discipline, en prenant pour base le débat de 1946, célèbre et historique, qui a opposé, à son initiative, Henri Ey, Lucien Bonnafé, Sven Follin, Jacques Lacan et Julien Rouart. Ayant alors été rebaptisé « Le problème de la psychogenèse des névroses et des psychoses », les échanges, au cours de ce colloque, ont montré qu'il reste, en dépit de ses 70 ans, d'une étonnante pertinence pour analyser les perspectives actuelles.

Quant au colloque sur **« L'expertise en psychiatrie »**, il a été d'une excellente qualité au niveau des communications sur une question qui fait l'objet de nombreux débats au sein de la profession. Nous nous sommes arrêtés un instant pour réfléchir à la pratique de l'expertise en posant notamment les questions : Quel regard portent sur l'expertise Juges, Avocats, Philosophes et Psychiatres ? Quelles formations mettre en place pour les futurs experts ?

Le colloque sur **« Anthropologie et psychiatrie dans la société des affects »**, en **novembre 2017** à Paris, a connu un beau succès. Qu'on l'appelle anthropologie psychiatrique, ethnopsychiatrie ou psychiatrie transculturelle, la confrontation entre l'anthropologie et la psychiatrie suppose la mise en question d'un certain nombre de notions propres à chacune de ces deux disciplines. C'est dans cette perspective qu'il nous a paru pertinent d'appliquer ce double regard à l'émergence récente d'une « société des affects » où la notion d'affect occupe une place de plus en plus importante. Pour mieux comprendre cette évolution notable nous sommes tout naturellement conduits à nous interroger sur ce qu'elle représente pour les autres, dans d'autres cultures.

Nous ne manquerons pas de rappeler la programmation du colloque sur le thème de **« Quel modèle pour la pédopsychiatrie de demain : fiction et réalité »** en **mars 2018**, sur **« Expertise et traumatismes psychiques »** **le 12 octobre 2018** faisant suite à celui de 2017 et un sur **« Animal parlé / Animal parlant »** **le 16 novembre 2018**.

Les Rencontres de Suze-la-Rousse 2018 se dérouleront **les 6 et 7 juillet 2018** sur le thème de **« L'identité »**.

Notons enfin que, comme les années précédentes, l'*AFP* a proposé un symposium dans le cadre du **Forum des Associations au Congrès Français de Psychiatrie** à Lyon, très suivi sur la question de la Causalité psychique, présidé par Michel Botbol avec François Kammerer, Xavier Briffault et Jean-Louis Griguer.

Du fait maintenant de notre maîtrise de l'organisation de ces colloques et formations, il est à noter que toutes ces manifestations ont été majoritairement bénéficiaires.

LE PRIX LITTÉRAIRE CHARLES BRISSET 2017

Natacha Appanah a reçu ce prix pour son livre intitulé **« Tropique de la violence »** (éd. Gallimard). Les membres du jury sont déjà engagés dans l'organisation du Prix pour 2018 qui s'annonce comme une année avec un cru de bonne qualité.

PUBLICATIONS

Le comité de rédaction de ***La Lettre de Psychiatrie Française*** a poursuivi ses travaux avec des articles régulièrement proposés, témoignant de l'utilité de cet outil d'informations et d'échanges au sein de notre profession avec des remerciements à Nicole Koechlin.

Les Colloques organisés par l'*AFP* sont maintenant publiés régulièrement dans la Revue ***Psychiatrie Française***.

RELATIONS NATIONALES

L'*AFP* est restée mobilisée notamment dans les travaux de la Fédération Française de Psychiatrie et a poursuivi ses relations excellentes et ses échanges fructueux avec les autres associations.

RELATIONS INTERNATIONALES

L'*AFP* se maintient dans son engagement international au travers notamment de la WPA (Michel Botbol occupant maintenant des responsabilités au sein du comité exécutif de cette association en qualité de Directeur des publications scientifiques).

Elle avait soutenu la XIV^{ème} Conférence COPELFI sur le thème **« Passeurs de temps »** en Israël en octobre 2016, en remerciant ici Lydia Goldenberg-Liberman et poursuivra son soutien pour la XV^{ème} Conférence en octobre 2018.

Ce travail collectif nous permet de présenter un bilan positif au niveau des activités de notre association et nous encourage à poursuivre le chemin pour participer à l'évolution de notre discipline.

* Secrétaire Général de l'*AFP*.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

À VOS AGENDAS

L'*ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE*

PROPOSE
un colloque sur le thème

EXPERTISE ET TRAUMATISMES PSYCHIQUES

le vendredi 12 octobre 2018
à PARIS de 9h00 à 18h00

Salle de conférence de l'AQNDC
92 bis boulevard du Montparnasse (14ème arrondissement)

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN GOLDENBERG

Le Programme complet sera diffusé dans un prochain numéro de *La Lettre de Psychiatrie Française*.

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante :
secretariat@psychiatrie-francaise.com
ou visiter notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

LES GRANDS ENJEUX

L'AUTISME, ENTRE CAUSE ET FAUTE ?

Pascale FAUVEAU*

En écho aux réflexions proposées par le dernier numéro de psychiatrie française, à propos de causalité psychique, voici quelques points de réflexion, pour tenter de sortir de l'omerta certains questionnements cliniques au sujet des dits « troubles du spectre autistique » :

Premier point : chercher une causalité à l'autisme, aux troubles du spectre autistique ne se peut penser de manière linéaire. L'autisme est un trouble dont la manifestation est psychique, et dont l'origine doit se concevoir à l'aune de nos connaissances quant aux états de conscience somato-psychiques non différenciés des premiers temps de la vie. En inférer à une cause neuro-cérébrale exclusive revient à négliger les inconnues qui pèsent sur les discours de la science en matière de développement initial de l'être humain. Si un facteur vient perturber la vie aux stades précoces de l'existence humaine, quelle qu'en soit la nature, ses effets potentiels sont somatiques et psychiques, pour la simple raison qu'il n'y a pas de distinction possible de ces instances à ce moment de la vie.

Le deuxième point, qu'il convient de considérer si l'on veut avancer dans l'accompagnement des personnes dites autistes et de leur famille, est celui de notre compréhension du sentiment de culpabilité.

Il est une confusion rarement considérée qui est celle de l'idée de cause avec l'idée de faute. Or celle-ci pourrait bien s'avérer cruciale dans ce domaine. Une faute se définit en effet comme manquement à une règle morale, à une prescription religieuse, à un règlement établi, une norme. Une cause se définit comme ce qui produit quelque chose, son origine, sa raison. La faute implique un manquement, et sous-tend un jugement moral, la cause éclaire un enchaînement logique en l'absence de jugement moral.

Les avancées psychanalytiques, aujourd'hui mises au ban à ce sujet, nous avaient appris certains liens entre psyché maternelle et trouble autistique de l'enfant, ce qui a fait réagir violemment certaines associations de familles, qui y ont vu une accusation concernant un manquement dans leur fonction maternelle. Pourtant des liens logiques entre psyché parentale (c'est-à-dire pas seulement maternelle) et pathologie de la psyché enfantine insistent du côté de la clinique : après avoir été compris comme cause (dans un modèle inspiré de psychanalyse), ils sont aujourd'hui plutôt pensés comme conséquence du trouble (dans le modèle neuropsychologique en particulier, l'interaction parent enfant devient pathologique à partir de la position de retrait propre à l'autisme).

Dans l'expérience clinique, nous observons aussi à quel point la présence d'un handicap chez l'enfant – et je ne parle pas là d'autisme, ou pas seulement – génère d'attitudes liées à une culpabilité intrinsèque. Une telle culpabilité peut avoir des effets toxiques sur le développement de l'enfant porteur de handicap, et ce d'autant plus qu'elle resterait indicible, mais sans qu'il soit question de mesure avec la nature du handicap. Il est toujours difficile d'élever un enfant porteur de maladie ou de handicap, et en effet quel parent n'a pas éprouvé, confusément ou non, un sentiment de culpabilité quand son enfant ne va pas bien ? Cela ne dit pas l'origine du trouble, et il est à noter que cette culpabilité est le plus souvent sans rapport avec un manquement éducatif ou affectif.

En matière d'autisme, le recul de la pensée a fait qu'il devient difficile de se dégager de la confusion entre culpabilisation et recherche d'une causalité psychique, ou plus simplement recherche du contexte affectif du développement du trouble, autrement dit de sa genèse : aujourd'hui demander à une mère, dont l'enfant serait porteur d'autisme, ce qu'elle a vécu émotionnellement pendant la grossesse, autour de la naissance et dans les premiers mois de la vie de l'enfant, peut être perçu comme insupportable, en tant que volonté supposée de culpabilisation, et/ou comme erreur scientifique, la causalité somatique du trouble étant seule pensable.

L'insupportable pourrait ici être le reflet d'une culpabilité intrinsèque et inaccessible à la conscience – propre à la psyché parentale, consécutive ou non au handicap de l'enfant – laquelle obérerait l'échange avec le soignant au moment d'explorer le contexte et la genèse du trouble.

Au pire cela a généré une projection massive sur les soignants, devenus alors persécuteurs malgré eux. Avec le soutien du discours neuroscientifique, ce mécanisme est devenu prégnant et efficace pour la disqualification de tout un réseau de professionnels ou de leurs pratiques. La défense envisagée par les professionnels étant de reconnaître et de faire contrition quant à leur « faute »... ceux qui ont affirmé sans ménagements une relation de causalité entre psyché maternelle et trouble autistique sont certes en « faute »... mais pas pour leur recherche de causalité ou leurs certitudes aujourd'hui caduques, bien plus pour leur méconnaissance en matière de culpabilité inconsciente et de souffrance parentale liée au handicap.

Le troisième point est celui de la difficulté du travail de vulgarisation des connaissances en psychanalyse appliquée à la psychiatrie. Il y avait, qu'on le veuille ou non, une difficulté à transmettre nos pratiques au grand public. Or l'idéal de transparence et de partage des connaissances d'aujourd'hui agit comme s'il était possible de faire

* Psychiatre au CMPP d'Anglet.

comprendre facilement les interrogations et les pratiques psychanalytiques en psychiatrie à qui n'a pas l'expérience de la rencontre avec la folie et de l'exploration de l'inconscient. D'une pratique qui ne peut s'expliquer immédiatement, à une pratique soupçonnable du pire, le pas avait été franchi du côté des applications en psychiatrie (ex. : des packings et de leur disqualification). Il ne viendrait à personne l'idée de considérer qu'il peut intégrer la théorie de la relativité en quelques lectures de revues sur une table de salon ; n'en serait-il pas de même de nos pratiques psychanalytiques : il faut du temps pour les intégrer, du temps pour en comprendre la consistance... ? Et la simplification amène des contresens.

Il est plus simple de raisonner et de transmettre la logique « signes, diagnostic, étiologie, traitement » propre à la médecine de l'évidence statistique à laquelle nous sommes aujourd'hui identifiés. Les troubles du spectre autistiques ainsi pensés n'auraient pas besoin des pratiques inspirées de la psychanalyse, nous affirme-t-on. Ils sont répertoriés et expliqués au moins partiellement, les traitements et pratiques qui en découlent sont considérés comme repérables et rassurants, leurs logiques capables de mettre à distance l'émergence de la culpabilité. Avec l'appui de la Haute Autorité de Santé, et d'une psychiatrie mondialisée, nos pratiques doivent aujourd'hui se conformer à des critères fondés sur cette logique.

Lutter contre cette exclusivité par des recherches centrées sur l'efficacité statistique d'une approche psychanalytique est louable, mais ne peut rendre compte de cette différence majeure de propos :

En psychanalyse, nous ne traitons pas de la cause d'un trouble au sens où ce serait elle qui nous donnerait la clé de l'approche thérapeutique... Il faut pouvoir expliquer que la mise en route d'une approche psychanalytique ne suppose pas l'affirmation d'une cause psychologique à l'expérience autistique...

Nous traitons bien de la subjectivité de l'expérience de l'enfant et de la réalité des interactions subjectives entre soignants, parents et enfant.

Il arrive que cette pratique psychanalytique nous donne des clés pour comprendre la genèse d'un trouble ; il arrive aussi que cette pratique permette un véritable mieux-être sans avoir pour autant pu définir l'origine du trouble. Plutôt que du pourquoi, nous traitons du comment : comment on se parle, comment on parle de ça, de la faute imaginaire ou réelle, de ce pourquoi insondable, de ce qui souffre dans notre histoire, de ce que l'enfant éprouve ou pas, de la construction de sa pensée, *etc...*

Il arrive enfin que cette pratique se heurte à des résistances majeures, lesquelles rendent alors en effet préférable une approche purement neuro-psycho-logique.

La psychanalyse en tant que discours a toujours beaucoup à dire et à s'interroger sur la culpabilité éprouvée ou non par tout un chacun, depuis la culpabilité originelle judéo-chrétienne jusqu'à la nouvelle pragmatique de la conscience humaine sous la lumière des sciences du cerveau. La culpabilité serait-elle un héritage suranné ? Une dimension propre à la culture occidentale ?

N'est-elle pas pourtant inséparable de notre condition humaine, en tant que nécessaire à la régulation de la vie sociale ? Elle a certes ses formes pathologiques, mais son « éviction » volontariste est sans doute autrement dangereuse...

Quatrième point, qui complète le précédent :

La psychanalyse et la médecine ont pu participer ensemble d'une méconnaissance de la culpabilité inconsciente liée à la maternité :

Être mère est une expérience subjective qui a une place particulière dans la culture moderne : il est encore peu de femmes qui en disent quelque chose, je veux dire qui en font littérature, poésie. Inscrite dans l'appareillage technique médical, et défaisant momentanément les objectifs professionnels où une femme est engagée, la maternité impose un bouleversement majeur et donc un travail intense de la psyché ; or, la femme et son ventre habité se trouvent encore beaucoup trop positionnés comme objets d'explorations et d'actions utiles, soumis à et passivement impliqués dans un discours qui se passerait de sa parole ; l'expression de ce bouleversement, son énonciation reste trop souvent socialement limitée, confinée à la sphère privée. L'ambivalence qui y est vécue reste alors cachée sauf écoute spécifique.

La paternité implique elle aussi, quoique d'une manière différente, une passivation de l'expérience subjective, tant le projet parental est de nos jours soumis aux contingences de la médecine moderne.

Tout discours qui objective la relation parent/enfant ne prend-il pas pourtant le pas sur la subjectivité des femmes et hommes devenant parents et le caractère irréductible de leur expérience intime à ce moment-là ? En ce sens, il écrase l'émergence d'une parole propre, indispensable au dévoilement de l'angoisse et de la culpabilité s'il y a lieu ; et pourrait bien favoriser ainsi l'installation de processus pathologiques.

In fine

De plus, le bébé n'est-il pas à un stade de son existence où sa subjectivité reste ineffable – et non pas inexistante ? et si la relation à ses parents implique d'abord qu'il y soit essentiellement objet de ceux-ci pour exister, n'en est-elle pas moins fondamentalement intersubjective ?

Et comment ne pas passionnément observer et rendre compte de ces observations si l'on veut un tant soit peu avancer dans la compréhension des enjeux psychiques et somatiques des premiers temps de l'existence ?

Mais pourquoi – au nom de la science ? – vouloir écraser ou nier la subjectivité de celui qui observe ? Qui n'est pas mobilisé dans ses affects au contact d'un bébé ?

Des pratiques de l'intersubjectivité – qui ne se limitent pas aux seules approches psychanalytiques – dans les institutions de soins sont de plus en plus nécessaires dans tous les domaines de la médecine. Par elles, la notion de dissociation psychésoma peut se trouver ré-interrogée, et en particulier sur le terrain de l'autisme et de ses causalités ; le corps/mental et ses troubles ne sont pas seulement soumis à des processus étrangers à la relation, et la psychanalyse reste un outil indispensable pour en rendre compte.

Gageons qu'à ne pas fermer ces interrogations, et en se situant clairement comme pratique et discours de l'intersubjectivité, la psychanalyse en psychiatrie gagnerait en crédibilité, quand bien même nous y perdrions la certitude d'exercer une discipline scientifique.

Quant aux multiples pratiques professionnelles autour de l'autisme, si l'on admet en général que causalité et culpabilité y entretiennent des rapports complexes et paradoxaux, leurs repérages théoriques respectifs et divers peuvent être réellement considérés comme angles de vue en complémentarité avec les autres et non pas chacun comme « cause » à défendre.

Merci à Luce Bucheit pour ses pertinentes remarques.

AVIS aux AUTEURS

Pour rester vivante et en prise avec le « réel » ***La Lettre de Psychiatrie Française*** a besoin de vos textes sur les sujets qui vous préoccupent et pour lesquels vous avez besoin de partager vos réflexions.

Nous vous invitons, à nous adresser vos propositions d'articles en vue d'une éventuelle publication dans notre journal. Tous les articles sont soumis au Comité de Rédaction, qui se réserve le droit de les accepter ou de les refuser.

Votre texte doit contenir entre 5 000 et 15 000 signes espaces compris (1 à 3 pages) et nous parvenir **avant le 27 avril 2018** pour une parution dans le N° 256 de *LLPF* et **avant le 1er juin 2018** pour le N° 257 de *LLPF*.

Le Comité de Rédaction

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

COURRIER DES LECTEURS

NDLR : Les pages de cette rubrique se veulent un espace de débat à la fois large et ouvert. Les articles qui y sont publiés ne reflètent que le point de vue personnel de leurs auteurs et ne sauraient engager ni la *rédaction*, ni l'*Association Française de Psychiatrie*, ni le *Syndicat des Psychiatres Français* dans leur ensemble.

Un médecin expert nous fait part des difficultés rencontrées dans le cadre de cet exercice.

Cette lettre est très claire et ce n'est pas un cas unique, loin de là.

Nantes, le 28 février 2018

À : Mme la Greffière en chef
Tribunal de Grande Instance de Nantes

Madame,

Vous m'avez fait parvenir une réquisition pour M...

Je vous la renvoie en vous demandant de bien vouloir la faire parvenir à un confrère qui serait disponible.

Je vous remercie de ne pas m'envoyer de nouvelles réquisitions pour les temps à venir. Je me rapprocherai de vous pour vous faire savoir lorsque cela me sera possible à nouveau.

Je vous explique pourquoi je fais une pause dans mon activité auprès des services de justice. Cela tient à la complexité des tâches annexes secrétariales sur informatique qu'il faut assurer en sus des examens et des rédactions des mémoires eux-mêmes.

Je me suis rendu sur le portail Chorus Pro qui nous correspond ce matin et j'ai pu y constater que, depuis 2015, j'ai **12 mémoires** qui sont refusés. Il va me falloir un temps considérable pour rectifier cet état de fait. En effet, les mémoires ne sont pas indexés selon les noms des personnes mais selon des numéros d'affaire. Donc, il va falloir que je compulse des dizaines et des dizaines de mémoires pour savoir à quoi ils correspondent. Puis que je me rende sur le portail pour corriger les manques qui y sont constatés. Un portail qui, parfois, marche bien et qui, quelquefois, ne marche pas. Quant à la hotline, outre ses délais d'attente, il n'est pas rare qu'elle soit encombrée et qu'elle ne puisse pas répondre.

Au total, l'activité secrétariale annexée aux mémoires est devenue trop importante à gérer et opaque. Il s'agit, pour le dire simplement, d'un problème de « travail caché » : les médecins doivent faire ce qui, normalement, revient à un(e) secrétaire de justice. C'est autant d'économisé pour l'administration, et autant de travail gratuit qui nous est demandé. Nous ne sommes pas les seules catégories professionnelles concernées. Un long article récent était consacré dans les colonnes du journal *Le Monde* au travail caché.

Ajoutez à cela que, malgré cette charge de travail supplémentaire, depuis des années, le tarif des examens n'a pas été revalorisé. Le travail d'expertise pour les mémoires de justice est intéressant mais aussi exigeant. Il faut parfois se rendre au domicile, plus ou moins éloigné, des personnes. Il y a certaines circonstances où la dangerosité est présente. Il y a donc un contraste patent entre ces éléments et la désinvolture avec laquelle nous sommes traités par les services de justice.

À vrai dire, le fonctionnement par portail informatique interposé est un véritable problème. Je suppose que ledit portail est efficace... mais pour une personne (un(e) secrétaire justement) qui ne fait que cela. Ainsi ses étapes deviennent automatisées et rapides. Mais pour un prestataire individuel, il est réellement source de complexité accrue. Un seul aspect est parlant : le manuel de saisie fourni par Chorus fait *18 pages* ! C'est vraiment se moquer du monde. Imaginez qu'un site marchand propose d'acheter des produits au prix de savoir comment faire par 18 pages de mode d'emploi : il ferait faillite dans l'heure. Mais là, la situation est inversée puisque, « pour avoir ses sous », il faut en passer par ces fourches. Donc, l'intérêt des médecins a été tout à fait négligé.

Il faut un système simplifié : le mémoire est rédigé. Il est envoyé. La note de frais part avec et c'est au secrétariat de la justice de faire le reste.

Je suis désolé de tout cela mais, pour le moment, donc, je vous remercie de ne plus m'adresser de mémoires. Je vais tout d'abord m'atteler à demander les règlements de ceux que j'ai en souffrance.

Je vous remercie pour votre compréhension et vous adresse mes meilleures salutations,

Dr Michel SANCHEZ-CARDENAS

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

SYNDICAT DES PSYCHIATRES FRANÇAIS

ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

Rubrique dirigée par Maurice BENSOUSSAN*

Avril 2018

Le Conseil National Professionnel de Psychiatrie demande à intégrer le Comité de Pilotage de la recertification des compétences des médecins. Les missions qui lui sont confiées par le ministère de la Santé et par celui de l'Enseignement supérieur visent *« à l'actualisation régulière des pratiques médicales pour garantir aux patients une même sécurité et pertinence de leur prise en charge »*. Le *SPF* continue de se mobiliser sans relâche pour affirmer qu'il incombe aux psychiatres de définir leurs attentes, sans être confinés dans une posture passive, ou comme toujours gérée par d'autres médecins *« pour leur bien »*.

Une insatisfaction unanime de l'ensemble du corps médical s'exprime autour du projet de décret concernant les nouvelles compétences des infirmiers en « pratiques avancées ». La santé mentale et la psychiatrie (on voit toujours que l'amalgame a bon dos) sont un des quatre domaines d'intervention concerné par ces délégations. Si nous réclamons de longue date une évolution des coopérations avec d'autres professionnels de santé, en particulier libéraux, ni la méthode ni le rendu ne sont acceptables. Une fois encore des décisions essentielles sont prises sans nous, et nous les découvrons uniquement lors de la phase de concertation républicaine du projet de décret. Celui-ci doit évoluer et ne peut rester en l'état.

La Fédération Hospitalière de France (FHF) s'intéresse de près à la convergence entre la ville et l'hôpital.

Le Docteur Jean-Pierre Jardry, généraliste retraité et administrateur de la FHF, a remis 17 préconisations. En particulier il évoque la lettre de liaison médicale en amont et en aval de l'hospitalisation, l'organisation des soins non programmés, un guichet unique pour fluidifier la coordination ville – hôpital, un exercice mixte pour les médecins entre la ville et l'hôpital...

Le mathématicien et député Cédric Villani a dévoilé son rapport sur l'intelligence artificielle (IA). Plusieurs pages sont consacrées à la santé, avec la perspective étonnante de voir le médecin continuer d'engager totalement sa responsabilité en cas de problème médical dû à une défaillance des algorithmes. La machine qui remplacera l'homme pointe à l'horizon de manière de plus en plus précise dans certaines spécialités. Un argument de plus pour bien réfléchir au cœur de métier du psychiatre.

Les négociations tarifaires sur les actes de télémédecine se poursuivent entre l'assurance-maladie (CNAM) et les syndicats de médecins libéraux (CSMF, MG France, SML, FMF, Le Bloc). Les libéraux ne sont pas convaincus par le niveau des paiements à l'acte et des forfaits envisagés pour la téléconsultation et la télé-expertise. Il est question de 12 € pour une télé-expertise de niveau 1 et de 20 € pour le niveau 2.

La présentation du second rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur la généralisation du tiers payant nous laisse inquiets quant à l'obligation d'appliquer un tiers payant généralisé.

Nous renouvelons notre mise en garde contre les arnaques à l'accessibilité. La crédulité des professionnels appâte les escrocs. Il convient de rester vigilant et de nous faire remonter les intimidations que vous recevriez.

La stratégie nationale pour l'autisme doit être présentée le 6 avril 2018.

Le Docteur Philippe Cléry-Melin a annoncé que le groupe de cliniques privées psychiatriques Sinoué veut ouvrir plus de centres thérapeutiques de jour. Pendant ce temps, nos démarches restent vaines pour donner une réelle dimension thérapeutique à l'hospitalisation psychiatrique de jour en cliniques privées en obtenant enfin une tarification spécifique pour les psychiatres qui pourraient y exercer. En effet en dehors d'une fonction de coordination, la place du psychiatre est soumise au bon vouloir du seul gestionnaire de l'établissement. Nous demandons la révision de cette tarification de manière à obtenir une valorisation claire et spécifique du travail assuré par les psychiatres dans ces structures. Il ne peut y avoir d'hospitalisation en psychiatrie sans psychiatres.

Le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté (CGLPL) appelle les établissements de santé à faire des efforts pour améliorer les droits de leurs patients psychiatriques. Il demande au ministère de la Santé d'accompagner les établissements dans cette démarche.

Le Contrôleur Général des Prisons pointe des dérives sur l'inflation des hospitalisations sans consentement en psychiatrie.

* Psychiatre, Président du *Syndicat des Psychiatres Français*.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

LA PAROLE AUX INTERNES EN PSYCHIATRIE

LA RECHERCHE QUALITATIVE EN PSYCHIATRIE
Intérêt, méthodes et perspectives

Sophie CERVELLO*

CONTEXTE ET DÉFINITIONS

On appelle « recherche qualitative » l'ensemble des méthodes utilisées pour une recherche dite de « terrain ». Elles sont directement issues des sciences humaines et sociales, notamment la sociologie et l'anthropologie, dont les auteurs ont développé des pratiques d'exploration basées sur l'observation et la description, au plus près de leur terrain de recherche. Historiquement, on peut citer l'*école de Chicago*, courant de pensée sociologique du début du XX^{ème} siècle, comme mouvement emblématique de ces pratiques de recherche. C'est au cœur du « laboratoire social » (Robert E. Park) constitué par la ville de Chicago alors transformée par les mouvements d'immigration et d'urbanisation rapide et hétérogène que se développe « l'observation participante ». Le courant de « l'interactionnisme symbolique », associé à Hughes et à la génération de chercheurs lui succédant (Becker, Strauss, Goffman), se démarque par une critique de la sociologie fonctionnaliste dominante à cette époque et représentée par Parsons, mais aussi par l'attachement à une recherche de terrain ou encore par un intérêt montré pour l'analyse de l'action collective et des processus sociaux [1]. Le sociologue Erving Goffman, élève de la seconde école de Chicago fera une célèbre démonstration de cette façon d'étudier le terrain en « immersion » en se faisant employer dans un hôpital psychiatrique pendant plusieurs années, réalisant une observation ethnographique et participante approfondie de l'institution. Il publie son travail en 1961 sous le titre *Asylums: Essays on the social situation of mental patients and other inmates* (Asiles) [2].

On oppose souvent recherches « qualitative » et « quantitative », avec un soupçon persistant de moindre scientificité des recherches dites qualitatives, qui ne seraient pas calibrées par des indicateurs objectifs. Nous proposons dans cet article de présenter les différences entre ces deux démarches, avec d'un côté une méthodologie inductive qui cherche à élaborer des hypothèses et des théories à partir de son champ d'observation et de l'autre une méthodologie hypothético-déductive, qui a pour objectifs de tester et de vérifier des hypothèses préétablies. Nous discuterons de l'intérêt d'explorer des questions de recherche en méthodologie qualitative en psychiatrie, ainsi que des interactions possibles entre ces deux méthodes.

* Ancienne Interne en psychiatrie au CHU de Saint-Étienne, Chef de clinique assistante au Centre Ressource de Réhabilitation Psychosociale et Remédiation Cognitive.

Erving Goffman

QU'EST-CE-QUE LA RECHERCHE QUALITATIVE ?

Les études qualitatives ont gagné en crédibilité ces dernières années après avoir été longtemps dénigrées au motif qu'elles n'étaient « pas quantitatives », et donc pas susceptibles de correspondre à des critères objectifs mesurables garants d'une validité scientifique [3].

Elles regroupent différentes méthodes avec principalement les entretiens individuels libres et semi-structurés, les focus groupes, l'observation participante, l'analyse de documents et de textes. La démarche sociologique originelle aurait plutôt tendance à combiner ces différentes approches pour analyser un objet de recherche. Il s'agit d'abord de se familiariser avec le terrain que l'on souhaite observer pour *problématiser*, c'est-à-dire dans le langage des sciences sociales « questionner la question », ce qui nécessite des allers-retours répétés entre la question de recherche, la théorie et le terrain [1]. Ce procédé permet une redéfinition permanente de la problématique à mesure de son exploration, ce qui distingue déjà dans son processus la méthode qualitative des protocoles de recherche auxquels nous sommes habitués, où le chercheur a pour objectif de répondre à une ou plusieurs hypothèses formulées au préalable suite à une analyse de la littérature disponible et des phénomènes observés. Si les méthodes quantitatives cherchent à mesurer la fréquence d'un événement et à en rechercher les causalités associées, les méthodes qualitatives permettent d'explorer les phénomènes dans leur complexité intrinsèque, et peuvent se montrer plus adaptées à la description de variables individuelles ou d'interactions sociales. Elles peuvent avoir un intérêt dans

l'élaboration de questions de recherche lorsque les phénomènes explorés sont peu connus, pour la réalisation de questionnaires d'enquête, la réflexion sur des critères diagnostiques ou encore la compréhension des attitudes et des comportements liés à une situation [3]. Les résultats d'études qualitatives étant cependant plus fortement liés au point de vue du chercheur, il est souvent intéressant de confirmer les résultats de ces études par des méthodes quantitatives, ou d'avoir une approche mixte. On peut ainsi observer ces dernières années un regain d'intérêt pour les méthodes qualitatives, notamment dans le cadre de travaux transdisciplinaires, ainsi qu'une volonté de combiner ces deux approches de recherche, notamment en psychiatrie [3]. Une étude allemande de 2011 identifiait qu'un tiers des articles publiés dans une revue allemande de psychiatrie employait une méthodologie qualitative [4].

LES MÉTHODES EMPLOYÉES

Nous ne détaillerons ici que deux méthodes fréquemment employées en recherche qualitative : l'entretien et le *focus group*. Il existe de multiples autres façons de collecter des données de terrain, et nous verrons qu'il y a un réel intérêt à associer ces différentes méthodes pour augmenter la validité d'une étude.

L'entretien est une des techniques indispensables de recueil de données en recherche qualitative. Il est indissociable d'une démarche d'ensemble et d'un ancrage sur le terrain de la recherche. Il n'est pas une pratique réservée à la recherche, mais son utilisation avec un objectif scientifique nécessite la construction préalable de l'objet de recherche par l'élaboration d'une question et sa problématisation. Il va permettre d'explorer des faits, en rendant compte du point de vue des acteurs et en se saisissant de l'expérience des personnes. L'intérêt de l'entretien ne se trouve pas dans une reformulation des données du problème, mais dans une exploration de ce qu'on ne sait pas. Il convient alors d'accorder du crédit à la personne interviewée alors considérée comme détentrice de l'expérience vécue [1]. Les entretiens peuvent être réalisés de manière libre laissant une grande liberté d'expression à la personne, afin d'avoir accès de manière approfondie aux croyances, attitudes, comportements exprimés. Le chercheur peut également s'aider d'un « guide d'entretien » qu'il aura préparé (on parle alors d'entretien semi-dirigé), mais qui ne doit pas transformer l'entretien en enquête à questions fermées. Les thématiques à aborder au cours de l'entretien sont alors préparées à l'avance. L'entretien ne doit en aucun cas devenir un interrogatoire car il perdrait de sa valeur. Le nombre d'entretiens à réaliser ne doit pas viser à la représentativité au sens statistique. Il s'agit de définir l'objet d'étude et ses enjeux pour délimiter l'échantillon (S'intéresse-t-on à un cas particulier qui aurait un intérêt social ? à une population dont on voudrait recueillir un point de vue représentatif ? aux cas extrêmes ?...), et de réévaluer la pertinence d'une poursuite des entretiens en fonction du niveau de saturation des données (auquel cas il n'y aurait plus de nouvelles informations apportées par de nouveaux entretiens). Ceci suppose une analyse constante des données en parallèle à la réalisation des entretiens [1]. Ce va-et-vient permanent entre le terrain et la théorisation permet également un ajustement des observations et des entretiens au cours de la recherche pour répondre au mieux à la question et ne pas perdre des informations essentielles.

Le *focus group*, ou entretien collectif, est une autre méthode de collecte de données pouvant être mobilisée en recherche qualitative. Il est un moyen de saisir les interactions et les processus réflexifs autour d'une question posée, en permettant une discussion au sein d'un petit groupe de participants constitué selon les objectifs de la recherche. C'est une méthode pertinente pour étudier les opinions, les attitudes ou les motivations de personnes partageant des critères communs, dans des phénomènes impliquant des décisions ou des dynamiques communes sollicitant la subjectivité des individus. Elle a été fréquemment employée pour analyser les pratiques de soins, notamment en médecine générale [1].

QUALITATIF N'EST PAS SYSTÉMATIQUEMENT SYNONYME DE QUALITÉ

Tout comme il est important de savoir lire de manière critique des travaux de recherche en méthode quantitative, il est nécessaire d'apprendre à reconnaître une étude qualitative « de qualité ». Ainsi nous savons qu'une recherche classique peut receler des biais. Au-delà de la méthodologie employée qui nous donne une indication sur sa valeur scientifique, il faut pouvoir déterminer sa fiabilité, sa validité, sa puissance statistique et les généralisations possibles pour en apprécier la qualité et en intégrer les conclusions selon le modèle de l'*Evidence Based Medicine*. La qualité d'une étude qualitative va quant à elle d'abord être reliée à une éventuelle triangulation des méthodes de collecte de données, correspondant à la combinaison de plusieurs approches méthodologiques dans l'observation d'un même phénomène (en anglais : *triangulation*, ou *mixed-methods*), ce qui augmente la validité de l'étude. Il s'agira également de s'assurer de la fiabilité du codage, du niveau de fiabilité des informations recueillies et du degré de saturation des données (collection de suffisamment de données pour assurer une représentativité), ou encore d'observer si l'analyse a été guidée par une approche théorique [5].

QUELLES OUVERTURES POUR LA RECHERCHE EN PSYCHIATRIE ?

Becker, dans l'*Épistémologie de la recherche qualitative* [6] développait les principales différences entre les deux approches. Il attribuait à la recherche qualitative une plus grande capacité à laisser apparaître des données inattendues, en ne limitant pas le champ des réponses par des questionnaires fermés. Les méthodes qualitatives permettraient également d'explorer plus attentivement les différents points de vue développés par les personnes étudiées. Elles reflètent une image du « terrain » plus proche de la réalité à un moment donné, dans la mesure où les personnes ne se retrouvent pas dans la situation artificielle de répondre à un questionnaire. Enfin elles se focalisent davantage sur l'exhaustivité des données, la précision des descriptions et leur portée, liée à une large inclusion des individus. Il note aussi qu'elles supposent une implication subjective du chercheur qu'il est nécessaire de prendre en compte dans l'analyse [6, 7].

Une équipe australienne remarquait en 2009 que les psychiatres pouvaient être des acteurs de premier plan pour développer des recherches en méthodologie qualitative, de par leurs compétences de l'entretien acquises dans leur pratique [8].

La combinaison d'approches qualitatives et quantitatives en recherche dans le domaine de la psychiatrie pourrait permettre de mieux expliciter des phénomènes complexes. Becker par exemple expose que dans le domaine des addictions l'approche quantitative pourrait tenter d'expliquer le phénomène par l'identification de groupes « à risques » (Hommes ou femmes ? Citadins ou campagnards ? Personnalités en recherche de « sensations fortes »...). Au contraire une approche qualitative essaierait de produire une description au plus proche de ce qui est observé, prenant en compte les détails de l'histoire personnelle, les relations individuelles avec la loi, le vécu dans l'enfance, l'histoire familiale, le contexte local [6, 7]... Il ne faut cependant pas penser que la recherche qualitative se contenterait de faire le récit d'expériences individuelles, elle tend au contraire à mettre en perspective les données recueillies, à identifier les données exceptionnelles en les commentant, à regrouper des variables pour les discuter d'un point de vue théorique ou pour formuler de nouvelles hypothèses qui pourraient être testées selon une démarche hypothético-déductive. Le modèle pyramidal de la « théorie ancrée » (*grounded theory*) développé par Glaser et Strauss illustre bien ce processus de travail par regroupement de données de terrain, transformées en « codes », ces codes étant ensuite associés en concepts similaires permettant de construire des catégorisations aboutissant à une théorisation [9].

Finalement, l'emploi des méthodes qualitatives est historiquement fortement présent dans le champ psychiatrique, mais on en redéfinit aujourd'hui l'intérêt scientifique en s'appropriant les méthodes issues des sciences sociales et en y associant une plus grande rigueur méthodologique. Elles se montrent pertinentes pour explorer différentes questions de la psychiatrie contemporaine, telles que la réhabilitation psychosociale et le rétablissement, la stigmatisation, les représentations culturelles et sociales des troubles mentaux, les associations entre les déterminants sociaux et la clinique psychiatrique [10].

BIBLIOGRAPHIE

[1] Kivits J., Balard F., Fournier C., Winance M., Lejeune C. *Les recherches qualitatives en santé*, Armand Colin, 2016.

[2] Goffman E. *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*, Les éditions de Minuit, 1968.

[3] Razafsha M., Behforuzi H., Azari H., Zhang Z., Wang K.K., Kobeissy F.H., *et al.* Qualitative versus quantitative methods in psychiatric research. *Methods Mol Biol Clifton NJ*, 2012 ; 829 : 49-62.

[4] Sikorski C., Glaesmer H. Qualitative methods in psychiatric research. *Neuropsychiatr Klin Diagn Ther Rehabil Organ Ges Osterreichischer Nervenarzte Psychiater*, 2011 ; 25 (3) : 159-62.

[5] Kisely S., Kendall E. Critically appraising qualitative research: a guide for clinicians more familiar with quantitative techniques. *Australas Psychiatry Bull R Aust N Z Coll Psychiatr*, août 2011 ; 19 (4) : 364-7.

[6] Becker H. The epistemology of qualitative research. In R. Jessor, A. Colby and R. Sweder (Eds.). *Ethnography and human development: Context and meaning in social inquiry* (pp. 53-71). Chicago, Illinois : University of Chicago Press, 1996.

[7] Falissard B., Révah A., Yang S., Fagot-Largeault A. The place of words and numbers in psychiatric research. *Philos Ethics Humanit Med PEHM*, 18 nov. 2013 ; 8 : 18.

[8] Crabb S., Chur-Hansen A. Qualitative research: why psychiatrists are well-placed to contribute to the literature. *Australas Psychiatry Bull R Aust N Z Coll Psychiatr*, 2009 ; 17 (5) : 398-401.

[9] Herpin N., Barney G. Glaser, Anselm Strauss, La découverte de la théorie ancrée. *Stratégies pour la recherche qualitative*, Armand Colin, coll. « Individu et Société », 2010.

[10] Whitley R. Introducing psychiatrists to qualitative research: a guide for instructors. *Acad Psychiatry J Am Assoc Dir Psychiatr Resid Train Assoc Acad Psychiatry*, juin 2009 ; 33 (3) : 252-5.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

LIVRES EN IMPRESSIONS

Tous les bénéfices de la vente de cet ouvrage seront entièrement reversés à l'Association

L'enfant@l'hôpital

PAPIERS DE SOI

Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG

SOI ET SOINS CHEZ LES ADOS

Tous les livres postés à la rédaction sont toujours reçus avec une certaine émotion, car comment ignorer toute l'énergie et le travail fournis pour arriver à créer l'objet livre !

Mais celui-là fut particulièrement bien accueilli – il est beau – il a été fabriqué avec un grand soin esthétique et son titre est polyphonique. *Papiers de Soi* est un recueil de textes écrits par des adolescents en souffrance psychique, lors de groupes thérapeutiques à médiation par l'écriture. Ils sont de Valence et de Lyon, ils ne signent que de leur prénom, Auriane, Pierre, Coline et Bastien ; aucun ne se prend pour Rimbaud mais tous ont visiblement un réel investissement dans une écriture salvatrice.

Vis, dévisse-moi de ce monde.
J'me sens un peu étouffée, j'peux plus respirer.
Je rêve de liberté.

L'écrivain des chemins noirs, Sylvain Tesson[(1)] commence la série des préfaces, où il explique comment les mots lui ont permis de se relever d'un grave accident pour entamer sa traversée de la France. Puis c'est au tour du Pr Marcelli qui reprend la nécessité du jeu pour partager le plus difficile en groupe, enfin le Dr Revault reprend les raisons possibles du mal-être adolescent et loue les ateliers d'écriture proposés par l'association « L'enfant@l'hôpital ».

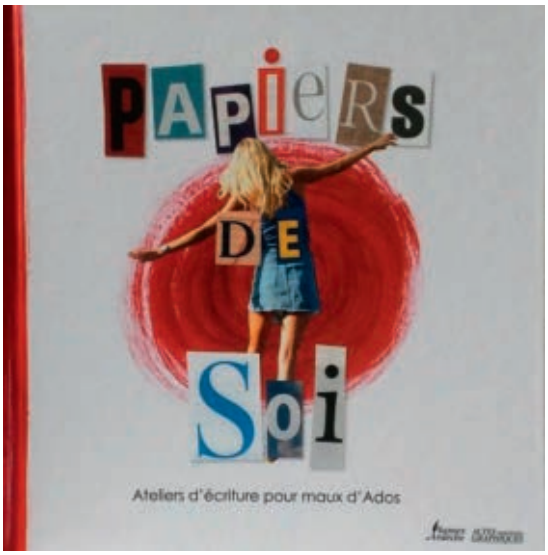

Auteurs :
- Christine GOUPY, art-thérapeute en milieu hospitalier, à Lyon et Valence.
- Alexis GUILHOT, infirmier à la Maison des Adolescents de Valence.
- Armelle GUIARD, peintre et graphiste.

Éditeur : Plumes d'Ardèche
Date de parution : janvier 2018
ISBN : 978-2-3688-3043-7
Prix : 18,00 €

C'est Christine Goupy, art-thérapeute, mais aussi déléguée régionale de cette association qui anime ces groupes avec Alexis Guilhot, infirmier, mais aussi avec des musiciens qui interviennent sur certaines sessions ainsi que Armelle Guiard, responsable des riches illustrations de ce livre.

L'ensemble forme une œuvre touchante, qui fait ressurgir le présent adolescent et permet l'enveloppement de l'insupportable afin de mettre en œuvre le passage à l'âge adulte.

(1) « Sur les chemins noirs », Gallimard, collection blanche, Paris, 2016.

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

LIVRES EN IMPRESSIONS

MAINTENANT, IL FAUT SE QUITTER...

Marie BOUVET*

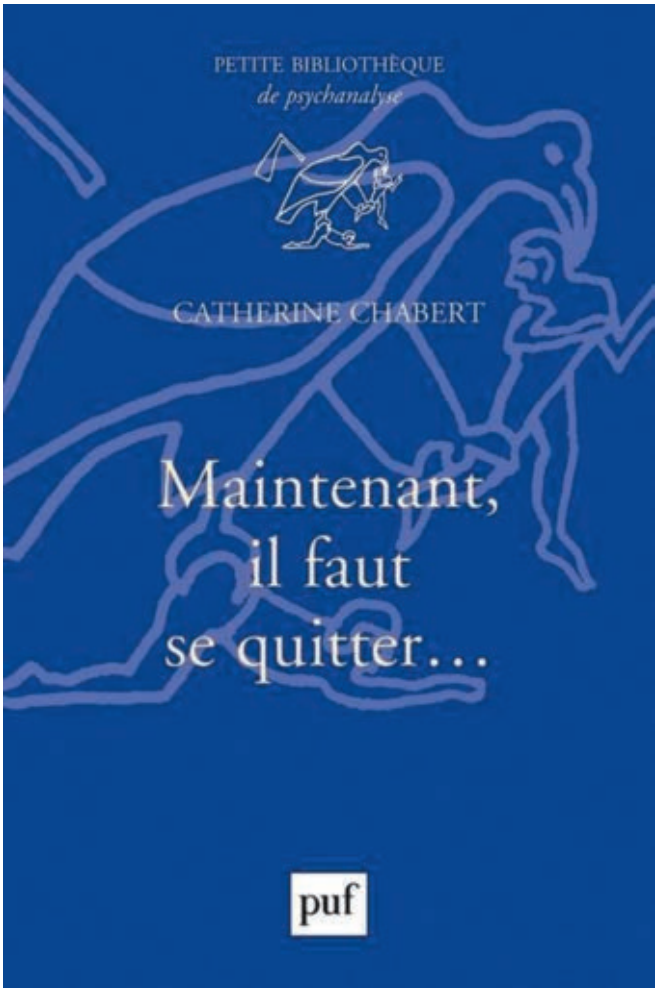

Auteur : Catherine CHABERT
Éditeur : Puf
Collection : Petite Bibliothèque de Psychanalyse
Date de parution : août 2017
ISBN : 978-2-1307-8971-4
Pages : 144
Prix : 14,00 €

AIMER, TRAVAILLER, SE QUITTER ?

Le titre du dernier livre de Catherine Chabert est saisissant, sans doute parce que ces quelques mots sont susceptibles d'inspirer un réel sentiment de révolte, mais pourquoi, enfin, faudrait-il se quitter ? Très simple pourtant, cette phrase résonne en convoquant des éprouvés très précoces et souvent douloureux.

À la proposition de Freud selon laquelle aimer et travailler sont « les deux grandes entreprises de la vie et de la psychanalyse », Catherine Chabert ajoute « être capable de se quitter ». Le livre s'ouvre ainsi et annonce par là même son ambition. À travers diverses scènes de séparation articulées à la métapsychologie, scènes qu'elle emprunte aussi bien à la pratique clinique qu'à la littérature, l'auteur invite à nous interroger sur la place majeure des processus psychiques de séparation dans le devenir de chacun. Si le titre de ce livre est saisissant, son contenu ne l'est pas moins. Le sommaire nous laisse entrevoir un ouvrage dont la construction est soignée : *Maintenant, il faut se quitter...* débute par une réflexion sur l'angoisse, le deuil et la douleur, la fameuse trilogie de Freud, et se termine sur une note d'amour, mais pas n'importe quel amour, il s'agit là d'amour maniaque, d'amour fou... sans oublier un passage plus sombre que sont les Humeurs noires ! Trois titres en italique, *Autour du platane*, *Les Disparus*, et *Commencer pour finir*, attirent particulièrement l'attention et se dégagent nettement des autres par leur caractère plus littéraire, pourrait-on dire, moins académique. Et leur lecture ne déçoit pas, ces trois titres tiennent leurs promesses ! Catherine Chabert nous emmène ici et là, entre ses réflexions théoriques et la clinique ; elle nous y dévoile sa grande sensibilité, portée par une très belle plume, dont en voici un passage : *« Ma mère était triste parfois, emportée par les sombres souvenirs de son enfance : j'ai eu de la chance, elle m'en parlait, elle m'emmenait avec elle et je sentais l'angoisse venir, un poids lourd comme une pierre au creux du corps, mais elle restait avec moi, elle ne me quittait pas, le poids lourd, c'était le prix à payer pour qu'elle reste, pour qu'elle ne me lâche pas. »* C'est de cette sensible finesse que le livre tire toute sa force singulière.

Puis, quand vient l'heure de se quitter, car le livre se termine, parce qu'il *doit bien se terminer*, l'auteur ne laisse pas son lecteur *comme ça,* elle ne le laisse pas *en reste...* Non, elle l'accompagne encore un peu dans ses réflexions en lui soumettant une ultime question, non moins fondamentale, qui se pose à chaque praticien : Comment le travail d'élaboration autour des processus psychiques de séparation prend-il sens quand la fin de l'analyse implique justement une nouvelle séparation, quand la cure prend fin et qu'il faut se quitter ?

* Psychologue clinicienne, Centre Médico-Psychologique de Lizy-sur-Ourcq, Service de Pédopsychiatrie, Hôpital de Meaux – Le Baobab, Lieu d'Accueil Enfants-Parents, Nanterre.

Le Syndicat des Psychiatres Français & l'association du Congrès de Psychiatrie et de Neurologie de Langue Française (CPNLF), sous l'égide de la commission des psychiatres libéraux de l'association du CPNLF, a le plaisir de vous informer de l'appel à candidature au Prix "Initiative libérale" qui a pour objectif de promouvoir et développer la richesse des pratiques libérales.

Ce prix vise à récompenser dans le cadre de son activité libérale, une initiative prise par un médecin engagé dans le domaine de la santé mentale : qu'il s'agisse d'une pratique habituelle, d'une expérience ou d'un projet, de nature aussi bien préventive que curative.

Doté à hauteur de 1 000 euros, ce prix est assorti d'une invitation au prochain colloque international de l'association du CPNLF qui se tiendra à Bastia du 14 au 16 mai 2018.

Procédure de candidature et règlement

La date limite de réception des dossiers est le **29 avril 2018** à minuit aux trois adresses e-mail suivantes :

- Dr Maurice Bensoussan (Toulouse) : maurice.bensoussan@wanadoo.fr
- Dr François Conraux (Saint-Dié) : francois.conraux@orange.fr
- Dr Dominique Mastelli (Strasbourg) : mastelli.dominique@wanadoo.fr

Pour participer, il suffit d'adresser par courrier ou par mail, sur papier à en-tête nominative, un descriptif de deux pages maximum, d'une pratique ou d'un projet original, innovant dans le domaine de la santé mentale s'inscrivant dans le cadre d'un exercice libéral, ainsi qu'un résumé de **250 à 300 mots (2 000 signes espaces compris maximum)** en Times ou Times New Roman corps 11, non justifié, interligne continu, sans alinéa, présenté sur Microsoft Word en point doc (.doc ou docx).

Organisation et obligations du lauréat

L'Association du CPNLF permettra au candidat(e) sélectionné(e) de se rendre au 116e colloque international qui aura lieu à Bastia du 14 au 16 mai 2018. Les frais d'inscription, de déplacement et d'hébergement seront pris en charge.

Par la suite, la communication du lauréat sera présentée oralement (15 minutes) lors de la session sous l'égide de la commission des psychiatres libéraux le mardi 15 mai de 10h30 à 12h30 dont le thème est : " Psychiatrie libérale et publique : quelle articulation ?"

Une introduction et une présentation de cette session sera faite par un membre du Syndicat des Psychiatres Français et un membre de l'association de la commission des psychiatres libéraux de l'association du CPNLF.

La remise du prix aura lieu au cours de la session et lors de la soirée de remise des récompenses des "Prix et bourses" organisée par l'association du CPNLF.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à joindre
le Dr Maurice Bensoussan (maurice.bensoussan@wanadoo.fr)
et/ou le Dr Dominique Mastelli (mastelli.dominique@wanadoo.fr)
et /ou à consulter le site de l'association : cpnlf.fr

PETITES ANNONCES

RAPPEL

Les tarifs des petites annonces sont à demander par annonces@psychiatrie-francaise.com

Les ordres doivent parvenir au secrétariat

– **Pour le N° 256 : le 27 avril 2018 au plus tard, pour une parution semaine 20.**
– **Pour le N° 257 : le 1er juin 2018 au plus tard, pour une parution semaine 25.**
– **Pour le N° 258 : le 7 septembre 2018 au plus tard, pour une parution semaine 39.**
– **Pour le N° 259 : le 12 octobre 2018 au plus tard, pour une parution semaine 44.**
– **Pour le N° 260 : le 16 novembre 2018 au plus tard, pour une parution semaine 49.**

(réf. 4140) **13 – MIRAMAS (RÉGION ÉTANG-DE-BERRE) –** Médecin retraitée active **souhaite céder gratuitement** sa patientèle, en tant que psychiatre, psychothérapeute – Dr Françoise JOFFRIN – ☎ 06 09 86 75 82

(réf. 4141) **78 – MANTES –** Psychiatre sect 1 Mantes **cède gratuitement** clientèle et mobilier – vend murs oct. 2019 – ☎ 06 77 71 05 29

(réf. 4142) **91 – ESSONNE (Proche RER) –** Psy-Pédopsy **Cherche collaborateur(trice)** en vue de succession. Très bonne situation – ☎ 06 08 99 83 19

LES CHEMINS DE LA CONNAISSANCE VOUS CONDUIRONT...

FORMATION

Le Département de Psychiatrie de l'Adolescent et du jeune Adulte Institut mutualiste Montsouris organise un **séminaire de psychopathologie périnatale**. – Informations et inscriptions : Mme Salima Belferroum – ☎ 01 56 61 69 23 – salima.belferroum@imm.fr

EN FRANCE

Avril 2018

PARIS, du 18 au 20 : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise une formation sur le thème **« La médiation en milieu scolaire »**. – Informations et inscriptions : LFSM – Pôle Formation – ☎ 01 42 66 20 70 ou par pole.formation@lfsm.fr

DIJON, le 27 : L'Association des Praticiens en Thérapie Cognitive et Comportementale de Bourgogne (APTCCB) organise une formation sur le thème **« TCC et stress professionnel »**. – Informations et inscriptions : APTCCB – Pôle Santé Ste Colombe – 3, impasse St Vincent – 89100 ST-DENIS-LES-SENS – contact.aptccb@gmail.com – www.aptccb.fr

Mai 2018

PARIS, le 14 : L'École Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient (EPCI) organise les soirées du lundi sur le thème **« La schizophrénie : la menace de l'éclatement »**. – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – secretariat@epci-paris.fr – www.epci-paris.fr

PARIS, du 15 au 18 puis du 18 au 20 juin : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise une formation sur le thème **« Formation au parcours de reliance – séparation parentale »**. – Informations et inscriptions : LFSM – Pôle Formation – ☎ 01 42 66 20 70 ou par pole.formation@lfsm.fr

DIJON, le 27 : L'Association des Praticiens en Thérapie Cognitive et Comportementale de Bourgogne (APTCCB) organise une formation sur le thème **« Approche motivationnelle auprès des auteurs de violences sexuelles »**. – Informations et inscriptions : APTCCB – Pôle Santé Ste Colombe – 3, impasse St Vincent – 89100 ST-DENIS-LES-SENS – contact.aptccb@gmail.com – www.aptccb.fr

PARIS, le 29 : L'École Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient (EPCI) organise une formation sur le thème **« Le sentiment d'abandon »**. – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS secretariat@epci-paris.fr – www.epci-paris.fr

PARIS, le 30 : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise une formation sur le thème **« Stress et souffrance au travail »**. – Informations et inscriptions : LFSM – Pôle Formation – ☎ 01 42 66 20 70 ou par pole.formation@lfsm.fr

PARIS, le 31 : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise une formation en psychopathologie (session d'approfondissement) sur le thème **« Maltraitance, la petite fabrique des enfants maltraités »**. – Informations et inscriptions : LFSM – Pôle Formation – ☎ 01 42 66 20 70 ou par pole.formation@lfsm.fr

Juin 2018

DIJON, les 8 et 9 : L'Association des Praticiens en Thérapie Cognitive et Comportementale de Bourgogne (APTCCB) organise une formation sur le thème **« Thérapie des Schémas (2ème partie) »**. – Informations et inscriptions : APTCCB – Pôle Santé Ste Colombe – 3, impasse St Vincent – 89100 ST-DENIS-LES-SENS – contact.aptccb@gmail.com – www.aptccb.fr

PARIS, le 11 : L'École Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient (EPCI) organise les soirées du lundi sur le thème **« La psychosomatique : le corps sous influence »**. – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – secretariat@epci-paris.fr – www.epci-paris.fr

PARIS, le 13 : Santé Mentale France organise une journée de formation sur le thème **« Santé mentale et citoyenneté »**. – Informations et inscriptions : Santé Mentale France – 31, rue d'Amsterdam – 75008 PARIS – ☎ 01 44 96 06 36 – 01 45 96 06 05 – contact@santementale.fr – www.santementale.fr

PARIS, le 19 : L'École Propédeutique à la Connaissance de l'Inconscient (EPCI) organise une formation sur le thème **« De l'attachement au lien »**. – Informations et inscriptions : EPCI – 1, rue Pierre Bourdan – 75012 PARIS – secretariat@epci-paris.fr – www.epci-paris.fr

TOULON, du 20 au 22 : La Bibliothèque de Santé organise une formation internationale interactive pour les soignants et les gestionnaires sur le thème **« Améliorer la performance d'un établissement de soins ; de l'analyse à l'action »**. – Informations et inscriptions : Dr Georges Borgès Da Silva – georges.borges-da-silva@ggbds.org ou ibliothequedesante@ggbds.org

Septembre 2018

PARIS, du 17 au 18 : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise une formation en psychopathologie (session d'approfondissement) sur le thème **« L'approche narrative en médiation familiale »**. – Informations et inscriptions : LFSM – Pôle Formation – ☎ 01 42 66 20 70 ou par pole.formation@lfsm.fr

RÉUNIONS ET COLLOQUES

EN FRANCE

Avril 2018

MARSEILLE, le 13 : Le CH Valvert, l'ARI et COPELFI organisent le 7ème colloque sur le thème **« Lorsque l'enfant apprend ». Transmettre et partager, du maître aux disciples et les disciples entre eux**. – Informations et inscriptions : ☎ 04 91 87 67 68 – Inscriptions avant le 31 mars 2018. Places limitées.

PARIS, le 21 : L'Art et Thérapie/Institut National d'Expression, de Création, d'Art et de Thérapie organise un séminaire sur le thème **« Comment les malades d'Alzheimer retraitent le temps »**. – Informations et inscriptions : INECAT – 27, rue Boyer – 75020 PARIS – ☎ 01 42 58 72 89 – www.inecat.org

PARIS, le 23 : La société médico-psychologique organise des **séances de communications libres**. – Informations et inscriptions : jacqueline_parrant@orange.fr ou sylvie.r.vermeersch@gmail.com

PARIS, du 23 au 27 : Le Comité des Travaux Historiques et Scientifiques organise son 143ème congrès sur le thème **« La transmission des savoirs »**. – Informations et inscriptions : CTHS – 143ème Congrès – 110, rue de Grenelle – 75357 Paris Cedex 07 – ☎ 06 30 71 35 55 – congres@cths.fr – http://cths.fr/co/congres.php

LYON, le 24 : Le Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes organise une conférence psychanalyse en débat sur le thème **« La sexualité du malaise civilisationnel »**. – Informations et inscriptions : Groupe Lyonnais de psychanalyse Rhône-Alpes – 25, rue Sala – 69002 LYON – ☎ 04 78 38 78 01 – glp.spp@wanadoo.fr

Mai 2018

MARSEILLE, du 10 au 12 : Le Comité Européen du Droit, de l'Éthique et de la Psychiatrie avec la Mission Sans Abri de Médecins du Monde PACA organise son XXVIIIème Séminaire sur le thème **« Enfermements, nomadisme (forcés) et temporalités »**. – Informations et inscriptions : ☎ 03 20 63 76 17 – info@cedep-europe.eu – http://www.cedep-europe.eu/

CRÉTEIL, le 16 : La Fondation FondaMental organise une conférence sur le thème **« L'éducation thérapeutique sur son smartphone »**. – Informations et inscriptions : Fondation FondaMental – Hôpital Albert Chenevier – Pôle de Psychiatrie – 40, rue de Mesly – 94000 Créteil – ☎ 01 49 81 34 56 – https://www.fondation-fondamental.org

PARIS, le 19 : L'Art et Thérapie/Institut National d'Expression, de Création, d'Art et de Thérapie organise un séminaire sur le thème **« Existence et temporalité »**. – Informations et inscriptions : INECAT – 27, rue Boyer – 75020 PARIS – ☎ 01 42 58 72 89 – www.inecat.org

PARIS, le 23 : La société médico-psychologique organise une séance **en hommage au Professeur Pichot**. – Informations et inscriptions : jacqueline_parrant@orange.fr ou sylvie.r.vermeersch@gmail.com

PARIS, le 24 : L'université Paris-Diderot, l'ALFEIST et COPELFI organisent un colloque sur le thème **« Traumas, terreur, terrorismes : vague après vague… »**. – Informations et renseignements : programme disponible sur www.copelfi.fr

PARIS, le 25 : La Société médecine et psychanalyse organise un Groupe d'échanges sur la pratique co-animé par Danièle BRUN et Michèle LEVY-SOUSSAN. – Informations et inscriptions : Société médecine et psychanalyse – inscription@medpsycha.org – http://www.medpsycha.org/

PARIS, le 25 : Le Centre d'Étude des Radicalisations et de leurs Traitements (CERT) organise une Journée d'Étude sur le thème **« Penser la radicalisation à partir de la Clinique »**. – Informations et inscriptions : CERT – g.tiscini@gmail.com

BASSENS (73), les 25, 26 et 27 : La Société Française de Psychopathologie de l'Expression et d'Art-Thérapie (SFPETA) en collaboration avec la Société Internationale de Psychopathologie Phénoméno-Structurale organise ses Journées de Printemps sur le thème **« Le goût »**. – Informations et inscriptions : Jean-Marie Barthélémy – 237, chemin des Bollons – 73370 LE BOURGET DU LAC – jeanmariebarthelemy@gmail.com

PARIS, le 26 : Le Collège International de Psychanalyse et d'Anthropologie organise un séminaire thématique sur le thème **« Aujourd'hui, la démocratie : quelles subjectivités, quels écarts, quelles pensées ? »**. – Informations et inscriptions : CIPA – contact@cipa-association.org – www.cipa-association.org

PARIS, le 26 : La Société médecine et psychanalyse organise une journée d'étude sur le thème **« Pudeur /Impudeur – Le triomphe de l'impudeur »**. – Informations et inscriptions : Société médecine et psychanalyse – inscription@medpsycha.org – http://www.medpsycha.org/

LYON, les 31 et 1er juin : Le Comité Français pour la Réhabilitation Psychosociale organise son 10ème congrès sur le thème **« Rhé@ab' : on positive ! »**. – Informations et inscriptions : CFRP – ☎ 01 43 96 61 10 – 01 43 96 60 11 – http://www.rehabilite.fr/

Juin 2018

ANGERS, les 1er et 2 : La Société Française de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Disciplines Associées (SFPEADA) organise son Congrès annuel sur le thème **« La vulnérabilité. Lieu de rencontre avec le bébé, l'enfant et l'adolescent »**. – Informations et inscriptions : Association AAFREPEA – Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent – CHU Angers – 4, rue Larrey – 49933 Angers Cedex 9 – ☎ 02 41 35 44 42 – congres2018@chu-angers.fr – wwwpedopsychiatrie-angers.fr

PARIS, le 6 : La Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) organise une conférence sur le thème **« La Laïcité et le fait religieux en institution sociale et médico-sociale »**. – Informations et inscriptions : LFSM – Mme Meggy Quinty – ☎ 01 42 66 20 70 – lfsm@orange.fr

PARIS, le 9 : La société médico-psychologique organise la journée du Président sur le thème **« enjeux et perspectives de la psychiatrie libérale aujourd'hui »**. – Informations et inscriptions : jacqueline_parrant@orange.fr ou sylvie.r.vermeersch@gmail.com

À L'ÉTRANGER

Juin 2018

SINAIA (Roumanie), du 27 au 30 : L'Association Roumaine d'Obstétrique et de Gynécologie, L'Association Néonatologique Roumaine, La Société roumaine de pédiatrie, La Société nationale de médecine familiale, L'Association Roumaine de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent et Professions Alliées, La Société roumaine d'épidémiologie et L'Association roumaine de santé publique et de gestion de la santé organisent le 1er Congrès international sur la santé périnatale sur le thème **« Santé TOTALE périnatale : les mille premiers jours de la vie – Innovations et collaborations transdisciplinaires »**. – Informations et inscriptions : https://www.perinatal2018international.org/Registration-Fees

Novembre-Décembre 2018

CUBA, du 24 au 7 : L'Association Franco-Cubaine de Psychiatrie et de Psychologie organise ses 12èmes Rencontres Franco-Cubaines sur le thème **« Migrations, cultures et santé mentale »**. – Informations et inscriptions : AFCPP – Dominique Bellanger – ☎ 06 80 46 08 90 – bellangerdo@gmail.com – Muriel Duranton – ☎ 06 12 32 55 98 – muriel.duranton@gmail.com

LA LETTRE ☎ 01 42 71 41 11
La Lettre de Psychiatrie Française – 45, rue Boussingault – 75013 PARIS
☎ courriel : secretariat@psychiatrie-francaise.com – : www.psychiatrie-francaise.com
Éditeur : Association Française de Psychiatrie / Syndicat des Psychiatres Français (AFP / SPF)
Tirage : 11 000 ex. – Dépôt légal : avril 2018 – ISSN : 1157-5611
Directeur de la publication : François KAMMERER
Rédacteur en chef : Jean-Yves COZIC
Co-Rédactrice en chef : Nicole KOECHLIN
Comité de rédaction : Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Bernard GIBELLO, Jean-Louis GRIGUER, Simon-Daniel KIPMAN, Jean-Jacques KRESS, Claude NACHIN, David SOFFER, Pierre STAËL
Secrétaire de rédaction et Régie publicitaire : Valérie LASSAUGE
Mise en pages – Impression : Corlet Imprimeur – Condé-sur-Noireau – N° 195632

La Lettre de Psychiatrie Française
N° 255 • avril 2018

À VOS AGENDAS

L'*ASSOCIATION FRANÇAISE DE PSYCHIATRIE*

PROPOSE

un colloque sur le thème

ANIMAL PARLÉ / ANIMAL PARLANT

le vendredi 16 novembre 2018 – à PARIS

ARGUMENT

S'inscrivant dans la logique des récents colloques de l'*Association Française de Psychiatrie* interrogeant outre la psychiatrie infanto-juvénile de demain, la pensée, la phénoménologie, les neurosciences, la causalité psychique, l'anthropologie et l'identité, le thème **« Animal parlé / Animal parlant »** est né d'une occurrence :

– d'une part, la redécouverte de l'ouvrage paru en 1964 sous la direction d'Abel Justin BRION et d'Henri EY : « Psychiatrie animale » (Desclée de Brouwer – 605 pages) qui regroupe des auteurs aussi différents que Pierre AULAGUIER, Rémy CHAUVIN, Henri ELLENBERGER, Michel JOUVET, Cyril KOUPERNIC, Henri LABORIT et Georges LANTÉRI-LAURA pour ne citer qu'eux ;

– d'autre part, la montée en puissance dans les trois utopies contemporaines décrites par Francis WOLFF [1], de l'utopie animaliste mobilisant actuellement ses forces pour la reconnaissance juridique d'un *habeas corpus* animalier.

Dès lors, et aussi curieux que cela puisse paraître, la parole et le dire restent-ils les discriminants majeurs de notre humanité et de sa clinique ? Ou à l'inverse assistons-nous à une nouvelle flambée de l'utilisation de la métaphore animalière à des fins de gestion mondialisée ?

Vaste programme !

Pour ce faire, l'*AFP* prévoit deux journées, l'une **le 16 novembre 2018** au cours de laquelle les modes de constitution des savoirs en fonction des espèces seront explorés sans omettre le miroir que constituent les animaux pour la construction de notre humanité, avec ses limites de continuité.

Une seconde journée, **le 14 juin 2019 : « Animal parlé / Animal parlant II »** traitera des aspects plus cliniques : constitution du droit animalier, apport des animaux dans la psychiatrie humaine, psychiatrie vétérinaire, *etc...*

Comme la préparation de ces journées, proche du puzzle, est assimilable à un *« work in progress », cet* argument ne l'est pas moins. Mais d'ores et déjà, nous annonçons avec grand plaisir la participation à la journée du 16 novembre 2018 de Michel Kreutzer, Professeur émérite d'Éthologie de l'Université de Paris-Nanterre qui est l'auteur d'un remarquable *« Que sais-je »* sur l'Éthologie paru en avril 2017.

Les prochains numéros de ***La Lettre de Psychiatrie Française*** vous informeront des avancées de la préparation de ces colloques auxquels s'adjoindront, dans une structure proche du millefeuille, en mars et novembre 2019, deux autres journées sur un thème connexe : l'homme augmenté et la robotique, qui sont également en préparation.

Jean-Louis GRIGUER
François KAMMERER

[1] Fayard, XI-2017.

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET D'ORGANISATION :

Maurice BENSOUSSAN, Michel BOTBOL, Jean-Pierre CAPITAIN, Jean-Yves COZIC, Jean-Louis GRIGUER, François KAMMERER, Lydia LIBERMAN-GOLDENBERG, Christian PORTELLI, David SOFFER

Le Programme complet sera diffusé dans un prochain numéro de ***La Lettre de Psychiatrie Française***.

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous écrire à l'adresse mail suivante : secretariat@psychiatrie-francaise.com ou visiter notre site internet : www.psychiatrie-francaise.com